



CGIET
CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'INDUSTRIE
DE L'ÉNERGIE
ET DES TECHNOLOGIES

Rapport d'activité

2010

Année du bicentenaire 1810-2010



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE



CGIET
CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'INDUSTRIE
DE L'ÉNERGIE
ET DES TECHNOLOGIES

Rapport d'activité 2010

E ditorial



Pascal FAURE
Vice-président
du CGIET

Il y a un peu plus de 200 ans, la loi du 21 avril 1810 a posé les fondements de l'action publique dans l'exploitation minière. Quelques mois plus tard, le décret du 18 novembre organisait le « corps impérial des ingénieurs des mines » et créait le Conseil général des mines, une des composantes dont est issu le Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET).

La célébration de ce double bicentenaire constitue, pour le CGIET et pour le corps des mines tout entier, l'occasion de se projeter dans l'avenir. Elle nous permet en effet de revisiter l'héritage de deux siècles d'action publique, les actions engagées par nos anciens, empreintes de l'intérêt général et du bien public, leurs progrès dans l'exercice de la première régulation publique d'une activité alors stratégique pour le pays (extraction minière et industrie associée), leurs difficultés mais aussi leurs succès dans le développement industriel français. Ces célébrations nous donnent aussi l'occasion de partager les deux traditions – mines et télécoms – dont hérite le CGIET à la suite de la fusion de 2009 et qui présentent de nombreux points en commun : loyauté et dévouement, sens de l'intérêt général, culture d'impartialité et d'objectivité dans l'analyse, souci de rigueur dans les raisonnements et dans la recherche des faits, rationalité dans les choix, clarté et pertinence de la synthèse.

Le Président de la République nous a fait l'honneur de placer les manifestations de ce double bicentenaire sous son haut patronage. Le ministre chargé de l'économie numérique est intervenu lors du colloque prospectif consacré à ce domaine au mois de juin 2010 et le ministre de l'économie des finances et de l'industrie, président du CGIET, a conclu le colloque de clôture, le 18 novembre 2010.

Au-delà de ces cérémonies, l'année 2010 a constitué une période d'activité particulièrement riche et diversifiée pour le CGIET dans ses différentes missions. Cette activité intense traduit l'intérêt porté à notre conseil général par l'ensemble des responsables publics, et en particulier par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie qui le préside. Notre expertise et notre capacité à instruire des questions complexes ou à inspirer les politiques publiques dans nos domaines de compétences ont été amplement sollicitées en 2010 comme le montre ce rapport d'activité.

Le CGIET a été impliqué dans de multiples questions de fond, notamment sur la relance de l'activité industrielle de notre pays dans le cadre des États généraux de l'industrie, sur l'évolution du cadre de régulation de la filière

photovoltaïque, sur la problématique des matières premières stratégiques, sur la définition d'une direction interministérielle des systèmes d'information et de communication ou encore sur la neutralité d'Internet...

Je voudrais souligner que, fort d'une compétence reconnue, le CGIET intervient aussi dans l'urgence à la demande des ministres, pour analyser un dysfonctionnement ou dans des contextes problématiques. Les missions correspondantes sont souvent trop ciblées pour être détaillées dans un rapport d'activité mais elles sont essentielles car elles contribuent à inscrire l'apport du CGIET non seulement dans la conception mais aussi dans l'action opérationnelle immédiate.

Son ancrage dans l'action, le CGIET le doit aussi à ses trois domaines de responsabilité : la gestion du corps des mines, l'exercice de la tutelle et du pilotage stratégique des écoles des mines et de l'Institut Télécom et la réalisation de la revue des Annales des Mines, trois domaines qui évoluent de façon importante dans un contexte de mondialisation accrue.

L'année 2010 a été marquée par la formalisation de trois grands chantiers dans lesquels le CGIET joue un rôle majeur : l'intégration du corps de contrôle des assurances dans le corps des mines, l'implication de nos deux écoles parisiennes Mines ParisTech et Télécom ParisTech dans la construction du grand campus du plateau de Saclay, et la mise en place de l'Institut Mines-Télécom qui réunira au sein d'un même groupe organisé les écoles des mines et celles de l'Institut Télécom.

Je ne saurais conclure ce propos sans remercier Jean-Jacques Dumont, ancien vice-président du Conseil général des mines, qui a beaucoup œuvré pour la fusion des deux corps des mines et des télécoms et qui m'a secondé, jusqu'à la fin de l'année 2010, dans l'organisation du CGIET. Je souhaite rendre un hommage très appuyé à sa capacité d'analyse, à sa sagesse d'appréciation et à son sens aigu des contacts humains. Son apport a été décisif dans les progrès accomplis.

Je voudrais enfin honorer la mémoire de Maurice Allais, major de l'Ecole Polytechnique, ingénieur général des mines honoraire et seul prix Nobel français en sciences économiques, qui s'est éteint au mois d'octobre dernier. Professeur à l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris, école à laquelle il était resté très attaché, il a formé des générations d'élèves en laissant une œuvre considérable et avant-gardiste.



Sommaire



Editorial	2
Les faits marquants	6
La vie du CGIET	8
Les missions, production essentielle du CGIET	9
Un travail collectif réalisé dans le cadre des sections	11
Les cérémonies du bicentenaire	13
Une ouverture internationale	16
Les missions du CGIET	
Les missions d'expertise et de conseil et les missions d'appui	18
Les missions d'animation ou de coordination	32
Les avis relatifs à la gestion du sous-sol et aux titres miniers	39
Les missions d'inspection et d'audit	40
Les domaines de responsabilité du CGIET	
La gestion du corps des mines	44
La tutelle des grandes écoles d'ingénieurs et de management du ministère de l'industrie et des communications électroniques	48
Les publications des Annales des Mines	56
Annexes	
L'organigramme du CGIET en avril 2011	59
Les membres du CGIET en 2010	60
Les missions réalisées par le CGIET en 2010	63

Le CGIET en 2010

Faits m



4 mars

Clôture des États généraux de l'Industrie par le Président de la République qui annonce une série de mesures visant à relancer l'activité industrielle en France.



29 avril

Décision de Madame Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, de créer un « Institut Mines / Télécom », avec pour objectif une mise en place effective pour le 1^{er} janvier 2012. Cet institut va permettre aux écoles des mines et des télécommunications de constituer un leader de l'enseignement et de la recherche en ingénierie.

27 mai

Mise en place des « référents » au sein du CGIET : cette fonction, nouvelle, vise à mobiliser, au bénéfice de tous les membres du CGIET, une expertise dans des domaines clefs ainsi qu'à établir des relations étroites et confiantes avec les partenaires extérieurs.

15 juillet

Décision du ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi précisant la liste des établissements publics sur lesquels le CGIET assure une mission permanente d'inspection.



31 juillet

Remise du rapport sur « la régulation et le développement de la filière photovoltaïque en France », rédigé par l'IGF et le CGIET, qui a conduit à des mesures marquant une évolution du cadre de régulation de ce secteur.

arquants



24 septembre

Annnonce par le Président de la République de l'installation, à horizon 2016-17, de l'école Mines ParisTech et de l'Institut Télécom sur le plateau de Saclay.



11 octobre

Déplacement de Monsieur Estrosi, ministre chargé de l'industrie, et du Prince de Monaco à Sophia Antipolis, à l'occasion de l'entrée de Monaco Télécom dans le GIE Eurecom dont l'Institut Télécom est membre fondateur.

8 octobre

Remise du rapport qui a conduit à la création d'une « direction interministérielle des systèmes d'information et de communication » sous l'autorité du Premier Ministre, le 21 février 2011.

12 octobre

Décision du ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi d'étudier les modalités de l'intégration du corps de contrôle des assurances dans le corps des mines. Dans ce cadre, les missions du corps des mines et du CGIET seront étendues au domaine financier.



18 novembre

Colloque de clôture des cérémonies du bicentenaire de la création du Conseil général des mines en présence de Madame Christine Lagarde, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

La Vie du CG

Selon les termes du décret n° 2009-64 du 16 janvier 2009 qui l'a créé, le CGIET est compétent dans les domaines suivants :

- développement économique et industrie ;
- technologies de l'information, communications électroniques, informatique, techniques audiovisuelles, espace et secteur postal ;
- énergie, ressources minières et minérales et utilisation du sous-sol.

Le Conseil est également compétent pour toutes les activités se rattachant à ces domaines, notamment en matière de services associés, de technologie, de recherche, de formation, de métrologie, de sécurité industrielle et de risques technologiques.

Le CGIET est placé sous l'autorité directe du ministre chargé de l'économie, qui le préside, et des ministres chargés de l'industrie et des communications électroniques. En outre, il est à la disposition, en tant que de besoin, des ministres qui relèvent de sa compétence, et notamment du ministre chargé de l'énergie et des ressources minières.

Les activités du Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET) relèvent de quatre modes d'intervention :

- Conseiller : le CGIET conduit des missions d'étude, de réflexion, d'évaluation ou d'audit ; il émet également des avis dans le cadre du déroulement de certaines procédures, minières notamment, ou à l'occasion de consultation sur des projets de texte ;
- Inspecter : le CGIET assure des missions permanentes d'inspection portant sur les services déconcentrés et des établissements publics dont la liste est déterminée par les ministres concernés ; il peut également mener toute mission d'inspection entrant dans son domaine de compétence ;
- Gérer et piloter : le CGIET assure la gestion du corps des mines et exerce la tutelle des écoles d'ingénieurs et de management qui relèvent du ministère de l'économie, à savoir les six écoles des mines et l'Institut Télécom ;
- Communiquer : le CGIET assure la publication des Annales des Mines qui visent à diffuser auprès des décideurs des dossiers de synthèse permettant d'explorer largement la problématique de grands sujets couvrant les divers aspects de l'activité économique.

LES MISSIONS, PRODUCTION ESSENTIELLE DU CGIET

Le CGIET a réalisé en 2010 environ soixante-dix-sept missions, soit près de 10 % de plus qu'en 2009. Ces missions peuvent être classées en trois grandes catégories : les missions d'expertise et de conseil, les missions d'appui et les missions d'inspection et d'audit.

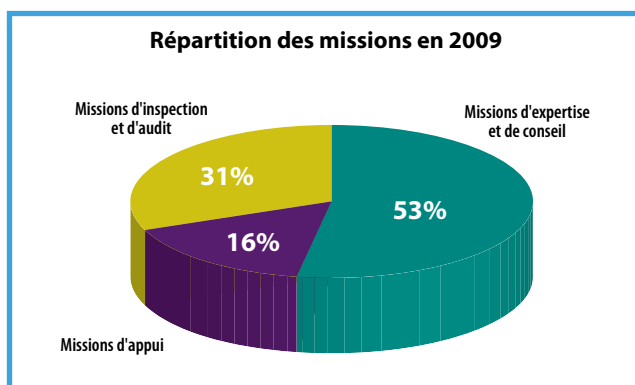
Les missions d'expertise et de conseil sont demandées essentiellement par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, par le ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique et par le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. Elles sont en général destinées à analyser une problématique sectorielle ou thématique et à émettre des avis et des recommandations permettant de préparer la prise de décisions publiques. Elles présentent généralement un caractère stratégique, voire prospectif. En 2010, ces missions ont constitué près de 53 % de l'activité du CGIET.

Les missions d'appui portent généralement sur des questions plus immédiatement opérationnelles. Elles sont souvent réalisées à court préavis et bref délai, notamment pour contribuer à la résolution de situations d'urgence, à la demande des ministres et en appui à l'action de certaines directions le cas échéant. En 2010, ces missions ont représenté 16 % de l'activité du CGIET.

Les missions d'inspection portent traditionnellement sur les services déconcentrés du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (DIRECCTE) et sur les organismes sous la tutelle de ce ministère. A la suite de la réorganisation des services déconcentrés de l'État, ces missions portent également en partie sur les services déconcentrés du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (DREAL). Ces missions d'inspection ont donc été redéfinies, en liaison avec le Conseil général de l'environnement et du développement durable.

Des missions d'audit sont demandées également sur des services dont le ministère n'exerce directement aucune tutelle. C'est le cas par exemple, en 2010, des divisions territoriales de l'ASN, à la demande du directeur général de cette autorité indépendante et ainsi que le prévoit le décret constitutif du CGIET. Ensemble, ces missions d'inspection et d'audit ont représenté 31 % des missions du CGIET en 2010.

Le 15 juillet 2010, le ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi a précisé la liste



des établissements publics sur lesquels le CGIET assure une mission permanente d'inspection. Une liste similaire a été fixée par le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (décision en date du 2 février 2011). Les premières inspections correspondantes seront lancées en 2011.

Ces missions sont réalisées sous la responsabilité du ou des membres du CGIET qui en sont chargés. Une charte adoptée par le CGIET précise les principes qui étayent la qualité des travaux fournis.

Le CGIET est souvent amené à assurer des missions sur des thématiques transverses à vocation interministérielle, ce qui le conduit à travailler avec d'autres services d'inspection. De nombreuses missions conjointes sont ainsi réalisées avec l'Inspection générale des finances (IGF), avec le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), avec l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), avec l'Inspection générale de l'administration (IGA), avec le Contrôle général économique et financier (CGEFI), avec le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), avec l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) et avec le Conseil général de l'armement (CGArm).

Afin d'améliorer encore l'efficacité de son action et la qualité des services rendus, le CGIET a mis en œuvre un plan d'actions comportant notamment la réalisation d'un guide de procédure qui permet un regard collectif sur ces missions, une charte graphique qui permet d'harmoniser la présentation des rapports du CGIET, ainsi que la création de la fonc-



tion de référents qui permet de développer, au bénéfice de tous les membres du CGIET, une expertise et/ou des relations étroites et confiantes avec les partenaires extérieurs du Conseil.

Deux catégories de référents ont été mises en place dans le courant de l'année 2010 :

- Les référents des directions et organismes publics sont les correspondants privilégiés des principales entités administratives avec lesquelles travaille le CGIET et jouent, auprès d'elles, un rôle « d'ambassadeur » du Conseil ;
- Les référents thématiques sont positionnés sur des compétences clefs, indispensables à la qualité de la réalisation des missions du CGIET et jouent, auprès des autres membres du CGIET, un rôle de « conseiller ».

UN TRAVAIL COLLECTIF DANS LE CADRE DES SECTIONS

Quatre sections ont été créées au sein du CGIET :

- la section « technologies et société » traite des questions concernant l'influence des évolutions technologiques sur la société, notamment dans les champs de l'économie de la connaissance, de la santé et de la sécurité publiques et du développement des usages ;

- la section « innovation, compétitivité et modernisation » traite des questions intéressant la compétitivité des entreprises et des territoires, l'innovation, la normalisation, l'entrepreneuriat, la propriété intellectuelle et l'intelligence économique ; elle est compétente, à ce titre, en matière d'enseignement supérieur et de recherche ;

- la section « régulation et ressources » traite, dans les domaines de compétences du Conseil, des questions de régulation ainsi que des questions intéressant l'économie des réseaux, la continuité et la compétitivité des approvisionnements et la gestion des ressources rares ;

- la section « sécurité et risques » traite des questions de prévention, d'anticipation et de traitement des risques de toute nature (sécurité industrielle, sûreté nucléaire, police des activités extractives, sécurité des réseaux, sécurité des systèmes d'information et de communication).

Les quatre sections ont ainsi chacune des champs d'intérêt qui recouvrent la plupart des thématiques sectorielles. Ainsi, à titre d'exemple, les activités postales et les questions liées à l'énergie sont traitées

essentiellement dans la section « régulation et ressources ». En matière d'énergie, plusieurs sections peuvent intervenir également : la section « technologies et société » pour des questions relatives aux usages ou à l'acceptation par la société, la section « sécurité et risques » notamment pour des questions relatives à la sécurité des installations et la section « innovation, compétitivité et modernisation » sur les questions d'innovation et de création d'entreprises.

En général, chacun des membres du CGIET contribue aux travaux de deux sections. Au cours de l'année 2010, les sections se sont réunies avec un rythme mensuel, en s'attachant à favoriser le rapprochement entre les deux cultures historiques constitutives du nouveau Conseil général – à savoir celle issue du Conseil général des mines et celle issue du Conseil général des technologies de l'information –, et en s'efforçant d'approfondir des thèmes fédérateurs.

Cette volonté de valorisation mutuelle des deux cultures s'est retrouvée à quatre niveaux grâce :

- à la présentation, au sein des sections, de rapports de missions réalisées par les membres du CGIET sur des thèmes liés aux domaines de compétence de ces sections, suivie d'une discussion collégiale permettant une appropriation collective des questions abordées ;

- au choix de quelques actions propres permettant aux membres des sections d'approfondir des thèmes anticipant, autant que possible, les besoins des ministres et visant à préparer des missions à venir ;

- à la formulation d'avis aux ministres : ces avis peuvent être ponctuels sur un sujet sur lequel le CGIET souhaite attirer

l'attention d'un ministre ; ils peuvent être systématiques : un groupe de travail spécifique est alors créé au sein de la section en charge de ces avis pour instruire les dossiers correspondants. C'est le cas des affaires relatives aux titres miniers sur lesquelles le Conseil est consulté en application de dispositions réglementaires : trente-six avis ont été formulés en 2010 dans ce cadre par la section « régulation et ressources » ;

- à l'audition de personnalités extérieures.

De façon générale, les sections ont cherché à nouer des contacts avec des partenaires partageant les mêmes préoccupations au sein de l'État et auprès de parties prenantes extérieures. A titre d'exemple, la section « sécurité et risques » s'est rapprochée des sections et groupes de travail ayant en charge les questions de risques naturels et technologiques au sein du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER).

Dans ce dernier exemple, le collège commun « Risques naturels et technologiques » mis en place en septembre 2009 par les trois sections et groupes de travail du CGEDD, du CGAAER et du CGIET a poursuivi son activité en 2010. Les présidents de ces trois sections et groupes de travail se sont réunis quatre fois afin de coordonner leur activité et de mutualiser leurs informations et les retours d'expérience. Le collège s'est également réuni quatre fois en séance plénière autour de thèmes d'intérêt commun (suites de la tempête Xynthia, réforme du service de prévision des crues, retour d'expérience du séisme d'Haïti,...). En outre, deux sessions de formation spécialisée ont été organisées au profit des membres des conseils généraux appelés à participer aux inspections déconcentrées.

Il convient également d'évoquer l'implication de plusieurs membres du CGIET comme membres ou comme présidents de divers jurys de recrutement pour des corps relevant du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi : techniciens supérieurs de l'industrie et des mines, accession au grade de technicien principal, ingénieurs de l'industrie et des mines, ingénieurs des mines issus d'écoles autres que l'École polytechnique ou de voies de recrutement internes.

Une revue interne, diffusée par courrier électronique, a été créée en septembre 2010 au sein du CGIET. La Gaz'IET présente tous les mois, sous une forme distrayante, les principaux événements de la vie du Conseil, les grandes lignes du travail collectif réalisé au sein des sections ainsi que des points d'actualité intéressant directement les membres du Conseil.



LES CÉRÉMONIES DU BICENTENAIRE

Les cérémonies du bicentenaire ont constitué des temps forts de la vie du CGIET tout au long de l'année 2010.

Après la loi minière d'avril 1810, le décret du 18 novembre 1810 organisait le « corps impérial des ingénieurs des mines » et créait un Conseil général des mines avec des prérogatives différentes de celles du Conseil des mines qui le précédait et qui ont été ensuite maintenues pendant près de deux siècles.

Après la double fusion du mois de février 2009, celle du corps des mines et du corps des télécommunications d'une part, celle du Conseil général des mines et du Conseil général des technologies de l'information pour former le CGIET d'autre part, un tel anniversaire était l'occasion pour les composantes dont sont issus le nouveau corps des mines et le CGIET de mieux se connaître, de prendre conscience des nombreux points communs des deux traditions correspondantes – notamment souci de l'intérêt général et importance de la culture scientifique et technique – et de s'approprier encore davantage une vision d'avenir commune.

« Hier, aujourd'hui et demain » : un programme ambitieux a été conçu pour célébrer deux siècles d'histoire du corps des mines et plus d'un siècle d'histoire du corps des télécommunications. Pierre Couveinhes, président de la commission des Annales des Mines et ingénieur général des mines au CGIET, a été chargé de coordonner ces manifestations.





Le 2 juin, se tenait un séminaire sur le thème « Maîtrise des risques et la vie en société » organisé par un groupe de réflexion de l'Association des ingénieurs des mines et présidé par Gustave Defrance et par André-Claude Lacoste, président de l'Autorité de sûreté nucléaire. Une journée de débat pour tenter de répondre à une question cruciale aujourd'hui pour notre démocratie : comment organiser un dialogue constructif entre des experts chargés d'approfondir toujours davantage une analyse des risques complexe et l'ensemble des parties prenantes – la société – qui souhaite légitimement participer aux décisions sur les niveaux de risque acceptables ?



Deux colloques prospectifs ont abordé chacun un thème d'une importance clé pour le développement futur de notre pays dans un contexte européen et de mondialisation accrue. Le colloque du 23 juin sur le thème « Quelle économie numérique, quelle société numérique en 2030 ? » a été piloté par Alain Bravo, directeur général de Supélec, et conclu par Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'État chargé du développement de l'économie numérique. Le colloque du 23 septembre sur le thème « Quels équilibres énergétiques en 2050 ? » a été piloté par Claude Mandil, ancien directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie. Des messages forts ont été lancés durant ces deux colloques, notamment sur la nécessité de mettre au point progressivement une gouvernance globale pour les activités Internet et sur les avantages d'une ouverture européenne réelle des politiques énergétiques des pays de l'Union.

Les deux colloques historiques ont donné la parole à des historiens professionnels : le premier sur le corps des mines les 7 et 8 octobre, sous la direction scientifique de Bruno Belhoste, Anne-Françoise Garçon et Michel Lescure ; le second sur le corps des télécommunications les 21 et 22 octobre, sous la direction scientifique de Pascal Griset. Ces deux colloques se sont attachés à mettre en lumière le rôle joué au service de la France par ces hauts-fonctionnaires à formation scientifique et technique, pour permettre à notre pays de tenir son rang dans le monde – parmi les tout premiers – dans les transformations industrielles et économiques des deux derniers siècles.

Le colloque de clôture, le 18 novembre, a permis de remettre en perspective la synthèse des colloques précédents et a été l'occasion d'affirmer la nécessité de définir, d'afficher et de défendre une nouvelle politique industrielle pour notre pays. Ce colloque a

été conclu par Christine Lagarde, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, qui préside le CGIET, et qui a affirmé sa confiance dans l'action du CGIET et évoqué l'œuvre de Maurice Allais, ingénieur général des mines honoraire et prix Nobel de sciences économiques, récemment disparu.

Enfin, lors de ces manifestations, toutes les occasions de contacts entre générations ont été recherchées. Les ingénieurs-élèves et les ingénieurs en début de carrière sont intervenus ainsi que de grands anciens prestigieux. Une exposition a été organisée à l'occasion des Journées du patrimoine, dont le thème en 2010 était : « Les hommes et les femmes qui ont fait la France ». Une vingtaine de tableaux ont été réalisées à la gloire d'anciens illustres du corps des mines et du corps des télécommunications et exposés à l'école Mines Paristech et dans les locaux du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie à Bercy.

Une importante participation aux six manifestations

- 2 juin – « *Maîtrise des risques et vie en société* » : environ 150 participants.
- 23 juin – « *Quelle économie numérique, quelle société numérique en 2030 ?* » : environ 250 participants.
- 23 septembre – « *Quels équilibres énergétiques en 2050 ?* » : environ 310 participants.
- 7-8 octobre – colloque historique « *Mines* » : 110 participants.
- 21-22 octobre – colloque historique « *Télécoms* » : 90 participants.
- 18 novembre – colloque de clôture conclu par Madame Christine Lagarde : environ 360 participants

UNE OUVERTURE INTERNATIONALE

Les préoccupations internationales du CGIET se développent toujours davantage.

Une démarche de comparaison internationale (*benchmark*) est de plus en plus demandée dans le cadre des missions réalisées par le CGIET.

Certaines missions d'expertise et de conseil et missions d'appui supposent même une ouverture internationale explicite. C'est le cas notamment des missions qui préparent des négociations internationales comme celle sur la politique spatiale européenne ou celle sur la responsabilité civile nucléaire. C'est le cas également de l'étude des principaux services postaux étrangers que le CGIET réalise depuis plusieurs années : en 2010, cette mission a porté sur les États-Unis. La Poste américaine (USPS) lutte contre une situation financière préoccupante en organisant avec les industriels du secteur une filière industrielle du courrier (*Mail industry taskforce*). Pour les États-Unis, il s'agit là d'ancrer durablement les opérateurs postaux traditionnels et leurs partenaires dans la société de l'information afin de surmonter les difficultés rencontrées dans les activités traditionnelles du courrier. Cette analyse du marché postal américain est riche d'enseignements pour notre pays.

Enfin, le CGIET poursuit des missions de coopération. Ainsi, la Jordanie a souhaité la mise en œuvre d'un « jumelage institutionnel » (une procédure de l'Union Européenne) pour renforcer la vision stratégique, le corpus réglementaire et les procédures de la Commission de Régulation des Télécommuni-



cations de Jordanie¹. Le CGIET a contribué, auprès la direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services (DGCIS) du ministère chargé de l'économie, à élaborer une offre française² et l'a présentée sur place. Cette offre a été retenue par la partie jordanienne. François Cholley, président de la section « régulation et ressources » du CGIET, a été désigné pour être l'interlocuteur du président de la Commission de Régulation des Télécommunications de Jordanie et pour garantir le bon déroulement de ce projet qui va s'étaler sur une durée de deux ans.

Des activités internationales sont souvent attribuées à titre personnel à certains membres du CGIET. Elles bénéficient à l'ensemble du Conseil, notamment par les réseaux qu'elles permettent de constituer.

Ainsi, Christian Stoffaes, ingénieur général

¹Telecommunications Regulatory Commission in Jordan.

²Cette offre associe les autorités de régulation des communications électroniques de l'Espagne et de l'Italie.



des mines au CGIET, missionné pour la coopération franco-allemande dans les énergies nouvelles, a été chargé d'étudier l'utilité et la faisabilité d'un réseau de transport d'électricité transméditerranéen, dans le cadre du Plan Solaire Méditerranéen. Ce plan a pour objectif de contribuer au développement de masse de l'énergie solaire thermodynamique, en profitant du potentiel d'ensoleillement et du vaste espace foncier de cette zone, et à l'approvisionnement de l'Europe en énergies renouvelables. Selon les recommandations du rapport de Christian Stoffaes, en parallèle des structures allemandes *Desertec Stiftung* et *Desertec Industrial Initiative*³, le dispositif Transgreen – Medgrid a été mis en place en juillet 2010, sous l'égide du gouvernement français, avec un consortium réunissant les entreprises intéressées pour conduire les études de faisabilité et d'ingénierie préparatoires aux investissements d'infrastructures.

De même, Françoise Roure, présidente de la section « technologies et société » du CGIET, représente la France dans plusieurs instances internationales relatives aux nanotechnologies. Ainsi, en octobre 2010, elle a été élue présidente du Comité pour la politique scientifique et technologique sur les nanotechnologies à l'OCDE, après en avoir été la vice-présidente depuis mai 2007. De même, toujours dans le domaine des nanotechnologies, elle a été élue, en septembre 2010, vice-présidente du comité technique de l'ISO TC 229 en charge des questions relatives aux consommateurs et aux citoyens. Et depuis novembre 2009, elle est présidente du comité consultatif du Consortium européen *ObservatoryNano* qui réalise un projet du 7^e programme cadre de recherche et de développement (PCRD) de l'Union européenne.

Signalons pour conclure qu'une enquête a été réalisée sur les organismes étrangers ayant des fonctions analogues à celles du CGIET en France. En effet, la plupart des missions confiées au CGIET comportent une dimension européenne et internationale et il est intéressant de pouvoir connaître les travaux correspondants d'organismes ayant des fonctions analogues à l'étranger. L'enquête, réalisée dans treize pays membres de l'OCDE, s'est appuyée sur le réseau des postes diplomatiques français à l'étranger et sur les membres nationaux de l'ISO. Elle a montré la grande diversité des organes et des méthodes qui permettent aux autorités publiques et aux parlements de ces pays d'obtenir des avis stratégiques et techniques et d'évaluer leurs politiques publiques. Malgré cette diversité, une typologie se dégage. Des contacts ont été mis à disposition des membres du CGIET.

³*Desertec Stiftung* rassemble les scientifiques et économistes intéressés pour la promotion internationale du concept de production solaire de masse dans les déserts ; *Desertec Industrial Initiative* réunit les industriels du secteur pour conduire les études d'ingénierie.

Les Missions

LES MISSIONS D'EXPERTISE ET DE CONSEIL ET LES MISSIONS D'APPUI

Les missions d'expertise de conseil et les missions d'appui aux ministres réalisées en 2010 peuvent être regroupées autour de trois thématiques principales : développement économique et industrie, énergie et matières premières, technologies de l'information et secteur postal. Une dizaine de missions relève d'une thématique de la gestion des risques mais, en 2010, elles portent, pour la plupart, sur la sécurité des transmissions électroniques et ont été regroupées avec les missions relatives aux technologies de l'information. Ces différentes thématiques sont au cœur des domaines de compétence du CGIET, tels qu'ils sont précisés dans le décret du 16 janvier 2009 qui définit son statut.

Développement économique et industrie

Le CGIET suit de près les politiques de l'État visant à améliorer la compétitivité de nos entreprises et leur capacité à innover. Dans ce domaine, le début de l'année 2010

a vu la conclusion des États généraux de l'industrie dans lesquels le CGIET s'était pleinement engagé. En particulier, Pascal Faure, vice-président du CGIET, en tant que rapporteur général du comité national⁴, a coordonné le recensement et la synthèse des propositions des différents acteurs, travaux qui ont débouché sur l'annonce par le Président de la République, le 4 mars 2010, d'un ensemble de vingt-trois mesures articulées autour de cinq axes : mettre l'industrie au cœur d'un grand projet commun, développer l'emploi et les compétences sur les territoires, consolider la structuration des filières industrielles françaises, renforcer la compétitivité des entreprises et l'innovation, assurer le financement de l'industrie.

À l'issue de ces États généraux, le CGIET s'est impliqué dans plusieurs missions visant la mise en œuvre des mesures annoncées par le Président de la République. Ainsi, le Conseil est venu en appui de deux missions, l'une confiée Jean-Claude Volot, médiateur des relations interentreprises industrielles et de la sous-traitance, relative au dispositif juridique concernant les relations interentreprises (voir encadré) et l'autre confiée à Laure de La Raudière, députée d'Eure-et-Loir, sur le thème : simplification de la réglementation et amélioration de la compétitivité industrielle. Dans

⁴Le comité national des États généraux de l'industrie était présidé par Jean-François Dehecq.

s du CGIET

le même esprit, le CGIET a réalisé une mission sur les sociétés françaises d'ingénierie et de conseil en technologies qui représentent un potentiel important de création de valeur et d'emploi et dont le renforcement aussi bien dans notre pays qu'à l'international constitue un enjeu pour le développement de l'industrie française et pour la croissance de notre économie. Enfin, les centres techniques industriels représentent de véritables outils de politique industrielle dans notre pays, notamment en faveur des PME ; l'amélioration de leur performance a fait l'objet d'une mission assurée par le président de la section « innovation, compétitivité et modernisation » du CGIET.

Le CGIET est amené à analyser des secteurs industriels particuliers ainsi que les politiques publiques susceptibles de les développer. En 2010, ce fut le cas notamment de la politique spatiale européenne. Le développement des éco-industries a fait également l'objet d'une attention particulière. Une mission a analysé les caractéristiques de ce secteur industriel et le rôle que pourraient jouer les pôles de compétitivité dans sa dynamique. De par la vocation initiale de ces pôles de compétitivité, les actions qu'ils mènent en faveur des entreprises visent en général à concrétiser des projets de recherche collaborative. Des missions nouvelles pourraient leur être confiées qui, au-delà des projets, leur permettraient de renforcer les entreprises qui se lancent dans ce secteur riche de potentialités (voir encadré).

Le CGIET s'est aussi vu confier une mission concernant les services touristiques, domaine

Mission d'appui sur les relations interentreprises, notamment la sous-traitance

Emmanuel SARTORIUS, ingénieur général des mines



Nommé médiateur des relations interentreprises industrielles et de la sous-traitance par décret du 8 avril 2010, Jean-Claude Volot a été saisi, le 22 juin 2010, par le ministre chargé de l'industrie et le secrétaire d'État chargé du commerce de l'artisanat, des

petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation d'une demande de réflexion sur l'état des lieux du cadre légal, réglementaire et jurisprudentiel qui régit les relations de sous-traitance. Cette demande, qui se situait dans la logique de la création du poste de médiateur, était motivée par l'exacerbation des relations entre donneurs d'ordres et fournisseurs consécutive à la crise économique de 2008-2009.

Le CGIET a apporté un concours actif à Jean-Claude Volot dans la rédaction de ce rapport qui a été remis aux ministres le 30 juillet 2010.

Après une large audition des parties prenantes (donneurs d'ordres, sous-traitants ainsi que leurs organisations professionnelles), le rapport conclut que le cadre juridique applicable à la sous-traitance est à peu près complet. Même s'il est dispersé dans plusieurs codes et dans de nombreux textes, parfois datés, il interdit bien la plupart des mauvaises pratiques recensées par le médiateur : non-respect des règles de la concurrence, rupture brutale ou modification unilatérale de contrat, clauses léonines, délais de paiement excessifs... Le problème est donc bien davantage de faire appliquer les textes existants que d'en promulguer de nouveaux. Mais il est surtout d'apaiser les relations entre donneurs d'ordres et sous-traitants et, selon la formule de Jean-Claude Volot, de les « ré-humaniser : une stratégie industrielle ne peut pas se réduire à une stratégie d'achat, elle-même réduite à la compression des prix ». Ce n'est qu'à ces conditions qu'il sera possible de bâtir, dans notre pays, des écosystèmes industriels qui permettront de vrais gains de productivité.

qui sort du champ habituel des questions qui lui sont posées. L'objet de la mission était d'évaluer le plan « Qualité Tourisme » mis en place par les pouvoirs publics en 2005 et de définir les moyens de le faire évoluer pour lui donner le maximum d'efficacité en faveur de la qualité de l'offre touristique française (voir encadré).

Mentionnons enfin le projet Mines-Télécoms qui ouvre la voie au regroupement des écoles des mines et des télécoms. Il s'agit d'un

vaste chantier dont le CGIET assure le pilotage et qui se concrétisera en 2012. Plusieurs missions successives ont préparé la mise en place d'un institut d'enseignement supérieur et de recherche susceptible de constituer une référence en matière d'ingénierie dans le domaine des nouvelles technologies. L'évolution de ce chantier est présentée dans le chapitre sur la tutelle des grandes écoles d'ingénieurs et de management du ministère de l'industrie et des communications électroniques.



Mission relative au développement des éco-industries en France à travers les missions confiées aux pôles de compétitivité

Hélène SERVEILLE et Claude TRINK, ingénieurs généraux des mines



Le ministre chargé de l'industrie a confié, en 2010, une mission au CGIET visant à évaluer les dispositifs de soutien de l'État envers les éco-industries et, en particulier, les pôles de compétitivité.

La mission a consulté une quarantaine d'acteurs : pôles de compétitivité, entreprises, structures d'animation régionale, administrations centrales concernées, opérateurs de l'État, intervenants dans l'enseignement supérieur et la recherche.



La forte sensibilité de l'opinion publique et des décideurs politiques en faveur des éco-industries, les perspectives de progrès technologiques significatifs qu'elles offrent, leur dépendance vis-à-vis des politiques publiques de régulation (normes réglementaires, tarifs...) et le poids de la commande institutionnelle font que ce secteur industriel appelle des actions d'accompagnement en faveur des entreprises de ce secteur. En particulier,

il serait important que les pôles de compétitivité organisent des interventions adaptées.

Le rapport comporte une analyse de la dynamique de ce secteur, qui repose sur les réponses à des besoins modernes de la société et sur le croisement et la diffusion des technologies, en particulier des TIC. Il dégage ensuite des recommandations sur les missions nouvelles que devraient assumer les pôles de compétitivité, avec leurs écosystèmes, pour favoriser le développement de ce secteur. Ces recommandations concernent notamment :

- la stimulation de l'innovation dans un secteur aux frontières en pleine expansion,*
- l'assistance aux entreprises dans la définition de leurs stratégies et l'accès aux marchés,*
- l'accompagnement des entreprises dans la recherche de fonds propres et la mobilisation de financements,*
- le développement de compétences adaptées.*

Mission relative aux perspectives du plan « Qualité Tourisme™ »

**Claudine DUCHESNE, contrôleur général économique et financier,
et Alan BRYDEN, ingénieur général des mines**



Les services touristiques constituent un élément moteur de l'économie nationale et des territoires (6 % du PIB, 2 millions d'emplois directs et indirects). La France reste leader sur ce marché en termes d'accueil de touristes internationaux (près de 80 millions en 2010) mais elle a perdu des parts de marché : la concurrence européenne reste vive (notamment Espagne) et de nouvelles destinations touristiques émergent (notamment Chine). Nos atouts culturels et naturels sont indéniables et permettent encore des marges de développement. Mais la qualité de l'accueil et des services reste à améliorer alors qu'elle constitue, avec la qualité des équipements et l'innovation dans les prestations, la clé de la fidélisation des clients et de la conquête de nouvelles clientèles. À l'heure d'Internet, les clients échangent directement des informations sur la qualité des services et la notation des prestataires se fait en ligne,

donc à découvert et instantanément.

C'est dans ce contexte que le ministre en charge du tourisme et la DGCIS ont demandé au CGIET une évaluation du plan « Qualité Tourisme™ » lancé par les pouvoirs publics en 2005, et une analyse de ses perspectives. Ce plan avait suscité, les premières années, un intérêt croissant des professionnels du tourisme mais il était tombé en sommeil en raison de la priorité donnée à la rénovation des systèmes de classement des services touristiques et à la mise en place d'un opérateur unique de l'État pour le secteur du tourisme, Atout France.

La mission a rencontré les principaux acteurs du secteur et a formulé des recommandations dont les principales ont porté sur :

- la nécessité de relancer et de développer le plan initial, en visant la mobilisation sur la qualité de tous les acteurs de la chaîne des services touristiques ;
- la rationalisation des référentiels de qualité par métiers et leur application, notamment pour l'attribution du droit d'usage de la marque « Qualité Tourisme™ » ;
- la clarification du rôle des divers acteurs impliqués : professions, administration centrale et régionale, collectivités locales et Atout France ;
- l'articulation de la marque « Qualité Tourisme™ » avec les classements publics, en particulier pour les hôtels, les campings et les offices de tourisme ;
- l'évolution du site www.qualite-tourisme.fr pour en faire un véritable outil pour la gestion du dispositif et sa promotion auprès du public.

Cette mission a permis d'identifier de nouvelles pistes d'investigation possibles, comme l'intérêt de promouvoir un « tourisme durable », objet de labellisations croissantes, ou l'impact des technologies de l'information qui sont en train, à travers l'utilisation d'Internet, de révolutionner les pratiques de consommation et de gestion des services touristiques. A la suite de cette mission, le ministre s'est investi d'abord sur la qualité de l'accueil physique des touristes. D'autres développements devraient suivre dès cette année 2011.

Mission sur l'expertise

Gérard LALLEMENT et Phillipe VESSERON, ingénieurs généraux des mines



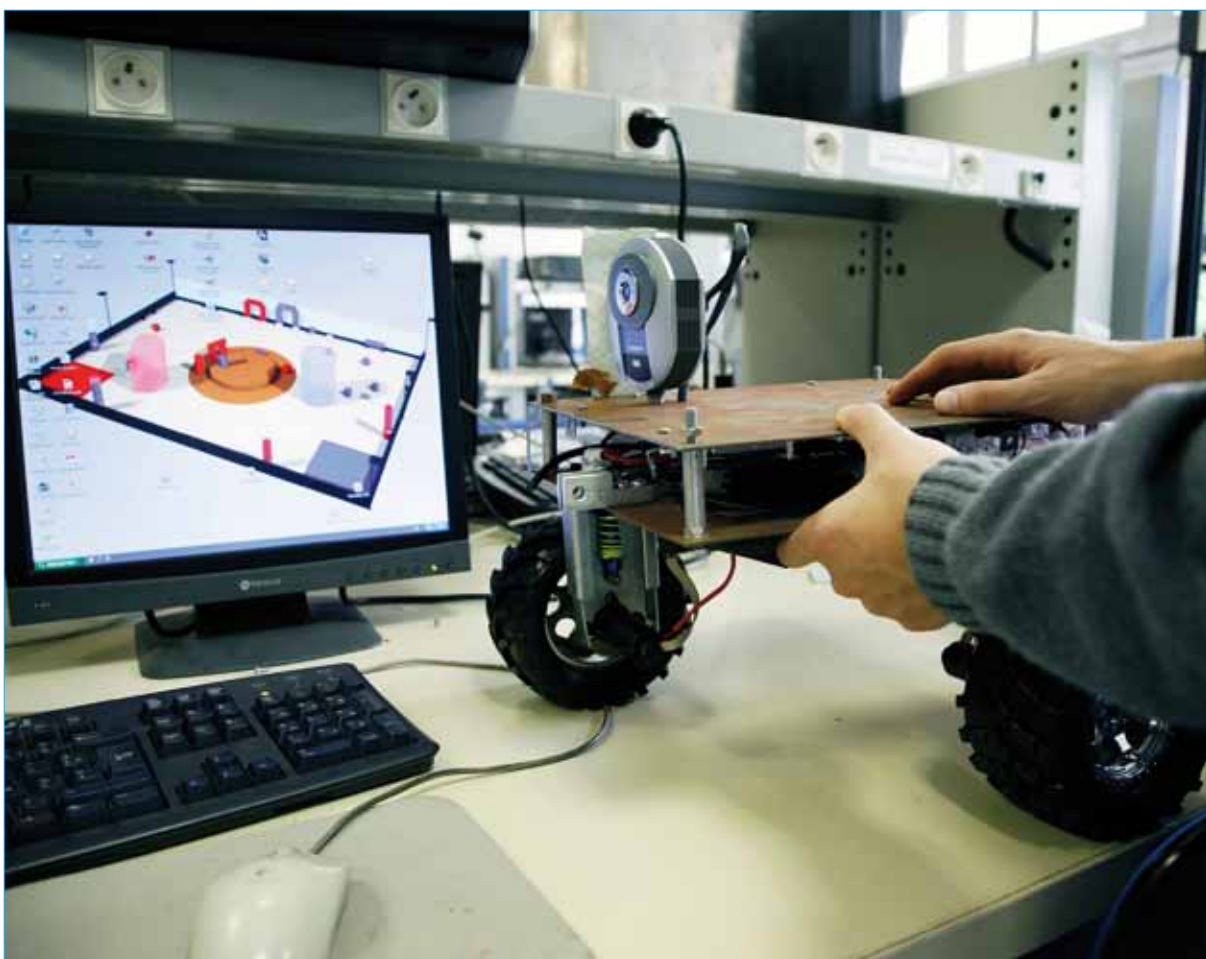
En février 2010, le commissaire générale au développement durable a demandé au CGEDD et au CGIET de réaliser une mission d'analyse et de propositions sur l'expertise en vue de répondre à une demande du Parlement.



La mission a constaté que la pratique de l'expertise était, depuis plusieurs années, en forte évolution. En effet, les organismes d'expertise prennent en compte les principes de la qualité et de la traçabilité ainsi que les demandes croissantes de la société en termes de compétences et de séparation des rôles. En outre, ils codifient leur déontologie et développent un ensemble de « bonnes pratiques » destinées à donner des bases robustes aux utilisateurs de l'expertise. Même si beaucoup a été fait en matière de qualité des processus d'expertise, la mission relève que des améliorations pourraient être réalisées en matière de gestion des conflits d'intérêts, de bonnes pratiques, de

participation des parties prenantes, d'ouverture internationale et de bonne articulation avec le domaine de la recherche comme producteur de connaissances et de compétence.

Sur la base de ces constats, la mission fait plusieurs recommandations : consacrer la séparation entre expertise et décision, professionnaliser les processus, affirmer et assurer la responsabilité civile des organismes d'expertise, développer la transparence et la déontologie et renforcer la participation citoyenne. Elle recommande également de créer un « Conseil supérieur de l'évaluation de la déontologie et des bonnes pratiques de l'expertise » qui définirait un socle de principes et de recommandations et qui évaluerait les organismes d'expertise au regard de ces référentiels. Ce conseil ne serait pas compétent pour juger au fond du résultat des expertises et ne serait donc pas une instance d'appel.



Énergie et matières premières

L'année 2010 aura été une année de transition dans le secteur de l'énergie. Le prix du pétrole est resté à un niveau jugé raisonnable après les pics de 2008. Le taux de disponibilité des centrales nucléaires française est remonté à un taux proche des standards internationaux. Le prix du gaz a continué de s'apprécier. En 2010, la France a surtout été marquée par une forte montée de la production d'électricité d'origine éolienne et solaire et par l'ouverture de larges perspectives industrielles pour les acteurs de la filière nucléaire, vingt ans après l'accident de Tchernobyl... et quelques mois avant celui de Fukushima. Le CGIET s'est fortement impliqué dans ce secteur, qui fait partie de ses domaines de compétence traditionnels.

La politique française de développement des énergies renouvelables est fondée notamment sur le rachat par EDF de l'électricité produite à un prix garanti. Face à un emballement des demandes de raccordement au-delà des objectifs de la loi Grenelle-environnement, deux missions successives ont permis de proposer une meilleure régulation du secteur ainsi qu'un soutien mieux ciblé à la filière industrielle française (voir encadré).

Un audit complémentaire a porté sur la politique à suivre dans les départements d'outre-mer, identifiés par la loi Grenelle-environnement comme particulièrement propices au développement des énergies renouvelables (100 % de la consommation à l'horizon 2020). Le rapport correspondant sur « l'excellence énergétique dans les zones

non-interconnectées » a été remis par le CGIET au gouvernement en mars 2011.

À la demande du Premier ministre, le CGIET a proposé des solutions pour limiter l'augmentation des prix de carburants en Guyane dans le cadre de la réglementation européenne.

Deux missions ont porté sur les réseaux électriques. L'une, démarrée en 2009, avait pour objet la sécurisation du réseau de distribution électrique vis-à-vis des événements climatiques extrêmes. Au-delà de la gestion des risques, cette mission a permis d'analyser le pilotage des investissements à long terme sur le réseau électrique à moyenne tension, de constater les multiples contraintes institutionnelles auxquelles il était soumis et de proposer des solutions pour l'améliorer. L'autre portait sur la maîtrise de l'urbanisme au voisinage des lignes de transport d'électricité. Cette mission relève d'une thématique sur la gestion des risques. En effet, ces lignes génèrent à quelques dizaines de mètres des champs magnétiques très faibles auxquels une application du principe de précaution tendrait à limiter l'exposition de certaines personnes sensibles. La mission recommande de définir des zones de prudence par

référence à une valeur limite d'émission et non par une distance fixe applicable à toutes les lignes de transport d'électricité. Elle recommande également qu'une campagne de mesure soit organisée afin de détecter, pour les remplacer, les équipements générateurs de forts champs magnétiques (mauvais câblage de locaux, chauffage électrique par le sol de conception ancienne, etc.).

Enfin, une étude de l'entreposage du combustible nucléaire usé, entamée en 2009 à la demande de l'Autorité de sûreté nucléaire, s'est poursuivie en 2010. Le besoin en nouvelles piscines de stockage a été évalué en tenant compte des piscines attenantes aux centrales et de leur statut réglementaire. Le CGIET a également effectué une étude sur la responsabilité civile nucléaire à l'occasion de l'entrée en vigueur de la dernière révision de la convention de Paris qui étend le champ des dommages indemnisables et qui élève le plafond de responsabilité pour lequel l'exploitant doit avoir une couverture financière.

Plusieurs missions ont également été réalisées sur des questions liées aux matières premières non énergétiques ; elles seront évoquées dans le chapitre sur les avis relatifs à la gestion du sous-sol.

Missions sur la régulation et le développement de la filière photovoltaïque en France

Claude TRINK et Christian STOFFAËS, Ingénieurs généraux des mines



L'essor de la production d'électricité photovoltaïque s'inscrit en France dans le cadre de la politique de développement des énergies renouvelables : loi Grenelle-environnement, directive européenne de réduction de gaz à effet de serre, politique industrielle pour une filière industrielle photovoltaïque. Cette politique bénéficie du puissant encouragement que constitue l'obligation d'achat à tarif garanti par EDF.



À partir de novembre 2009, une flambée de projets a été déposée, provoquée par une vague spéculative conséquence de tarifs particulièrement généreux, dont l'engagement financier aurait pesé à terme pour plusieurs dizaines de milliards d'euros répercutés sur le prix de l'électricité facturée aux consommateurs. Les décrets de révision tarifaire en janvier et mars 2010 ont été complétés par une mission relative à la régulation et au développement de la filière confiée au CGIET et à l'IGF.

Cette mission a analysé les mécanismes et identifié les facteurs ayant provoqué la flambée de 2009. S'appuyant sur l'analyse des expériences étrangères, notamment celle de l'Allemagne et de l'Espagne, le rapport a émis des recommandations pour assurer un développement maîtrisé du secteur photovoltaïque à travers le choix des instruments (tarifs et leur mode d'évolution, appels d'offres) adaptés à chaque catégorie de projets. Elle a enfin proposé des améliorations au soutien à la filière industrielle, notamment en ce qui concerne la recherche sur les technologies d'avenir. Le rapport a été remis en juillet 2010 et a été rendu public dès le mois de septembre. Le gouvernement a rapidement commencé à mettre en œuvre les recommandations avec une baisse de tarif de 10% décidée en août 2010. La bulle spéculative ayant repris, le gouvernement a décidé, le 2 décembre 2010, un moratoire d'une durée de trois mois de l'obligation d'achat et a demandé à MM. Jean-Michel Charpin (IGF) et Claude Trink (CGIET) d'organiser une concertation approfondie avec les acteurs de la filière. Entre le 20 décembre 2010 et le 11 février 2011, cette concertation a réuni 74 personnes ou organismes lors de six réunions plénières ; elle a donné lieu à 55 rencontres bilatérales et reçu 84 contributions qui ont été échangées entre tous les participants. Le rapport final comportant, en annexe, 13 contributions des participants a été rendu public en février 2011.

À la suite du rapport de la concertation, le gouvernement a pris, le 4 mars 2011, un nouveau décret de régulation tarifaire de la production d'électricité photovoltaïque.

Technologies de l'information, secteur postal

Chaque année apporte son lot de nouvelles questions liées à l'évolution et à la généralisation des technologies de l'information et de la communication.

Le débat sur la neutralité d'Internet amorcé dès 2009 s'est poursuivi en 2010, notamment dans des travaux parlementaires. Le CGIET a contribué à ce débat en apportant des comparaisons internationales, des

éléments de droit et des analyses économiques (voir encadré).

La mise en œuvre de la loi sur les jeux en ligne a également fait l'objet d'une mission du CGIET sur le problème général du blocage de sites Internet illégaux et sur sa faisabilité technique, juridique et économique (voir encadré).

En outre, comme suite à une demande du Parlement au gouvernement, le CGIET a conduit des travaux sur la facturation

d'Internet selon le débit réel. La mission a montré que le tarif forfaitaire actuel, largement indépendant du débit et du volume écoulé, correspondait à une péréquation entre les zones denses où le coût d'accès est relativement faible pour un débit élevé et les zones moins denses où le coût est élevé même pour un débit faible à cause de l'éloignement entre le client et le nœud du raccordement au réseau. Une différenciation des tarifs selon la géographie risquerait donc de favoriser les zones denses où règne une véritable concurrence au détriment des zones moins denses dont les fournisseurs d'accès à Internet risquent de se désintéresser faute de rentabilité. Le CGIET a proposé et évalué plusieurs scénarii susceptibles d'inciter les opérateurs à desservir tout le territoire.

Le projet Idénium lancé par le secrétaire d'État chargé du développement de l'économie numérique a pour objectif de doter les internautes d'outils d'identification forte et de signature électronique permettant de développer les services en ligne, tant publics que privés. Le CGIET a été chargé d'examiner en détails la faisabilité d'un tel outil et l'opportunité de le lancer. La mission a conclu que le moment idéal pour lancer un tel projet se situait vraisemblablement quelques années après la sortie de la carte nationale d'identité électronique mais qu'à court terme, un démonstrateur permettrait d'évaluer et d'optimiser l'ergonomie du projet auprès des différents acteurs. Un consortium s'est formé en mai 2011 avec la participation de La Poste pour réaliser un tel démonstrateur et mieux appréhender les suites à donner au projet.

Le CGIET s'implique également pour apporter son expertise pour le bon emploi des

technologies de l'information et de la communication au sein de l'administration. On peut citer plusieurs missions correspondant à des situations très différentes.

Un ministère se trouvait confronté à une insatisfaction croissante des utilisateurs de son informatique interne ainsi qu'à une augmentation de ses coûts d'exploitation. L'analyse de la situation a permis au CGIET de proposer un plan d'action à court terme de remise à niveau, tant organisationnelle que technique.

À la demande du Premier ministre, le CGIET a étudié l'éventualité d'un réseau interministériel sécurisé. Contrairement à ce qui existe dans d'autres pays similaires, chaque ministère français, et parfois chaque direction d'un ministère, dispose de ses architectures informatique et applicative ainsi que de son propre réseau d'infrastructure. Il en résulte une multiplication de passerelles entre réseaux internes et externes, des risques sur la continuité de fonctionnement et l'absence d'économies d'échelle. La faisabilité d'un réseau unique sécurisé a été démontrée sur les plans technique et économique. Le renouvellement nécessaire de certaines infrastructures matérielles et les contraintes budgétaires créent des opportunités pour des investissements capables d'apporter des gains de mutualisation et une meilleure efficacité de fonctionnement.

C'est à la suite de cette mission que le CGIET a été chargé d'étudier la mise en place éventuelle d'une direction interministérielle des systèmes d'information. Les préconisations du Conseil ont conduit à la création d'une « direction interministérielle des systèmes d'information et de communication



(DISIC) » sous l'autorité du Premier ministre, le 21 février 2011 (voir encadré).

Un ministère régalien avait besoin de mettre en place une importante base de données sécurisée exigeant un haut niveau de disponibilité. Le CGIET a entrepris une étude comparative sur l'hébergement de cette plate-forme soit chez un opérateur privé offrant un système clé en main, soit en interne du ministère, soit encore dans un autre ministère disposant de salles informatiques susceptibles d'être mutualisées. Cette étude a permis d'identifier les différents critères (opérationnels, économiques, relationnels) que le décideur devra prendre en compte lors de son choix.

Pour le secteur postal, en France, les faits marquants de l'année 2010 ont été la transformation du statut de La Poste en société anonyme, décidée par la loi du 9 février 2010 et effective depuis le 1^{er} mars 2011 et la préparation de l'ouverture totale à la concurrence du courrier intervenue le 1^{er} janvier 2011 dans un contexte où les volumes de courrier

traités se réduisent significativement et où la concurrence en matière de courrier demeure très limitée. L'année 2010 a également été marquée par l'extension de l'offre de service de la Banque postale et par la préparation du contrat de présence postale territoriale 2011-2013 conclu entre l'État, l'Association des maires de France et La Poste.

Face aux impacts d'un bouleversement sectoriel inévitable et général, le CGIET a pris le parti, depuis plusieurs années, d'approfondir les stratégies et les évolutions relatives au marché postal, mises en place par d'autres pays, en Europe ou ailleurs dans le monde. Ces stratégies sont souvent novatrices et anticipatives. En 2010, le CGIET a ainsi réalisé une analyse du marché postal américain qui est, de ce point de vue, pertinente et riche d'enseignement pour notre pays.

Le CGIET a réalisé enfin une mission sur le « cachet de la poste faisant foi » qui figure dans une quinzaine de codes et dans environ 25 000 textes. Le délai attesté par ce cachet est opposable dans de nombreuses procédures, dans des secteurs aussi variés que les procédures civiles et pénales, les assurances, l'organisation de concours, etc. Or aujourd'hui, le cachet de la poste n'est plus apposé par les services de La Poste sur les courriers des particuliers dans les bureaux de poste mais dans les plates-formes de distribution du courrier, soit au moins un jour après la date du dépôt dans un bureau de poste. Les administrations, les entreprises, les associations et les clients ne paraissent pas clairement informés de cette évolution. Le rapport du CGIET formule plusieurs recommandations dont la principale vise à rétablir ou à créer un service à la demande d'attestation de la date de dépôt des plis. La mise en œuvre est en cours.

Mission sur la neutralité dans le réseau Internet

François CHOLLEY, ingénieur général des mines, Dominique VARENNE et Jean-Claude GORICHON, contrôleurs généraux économiques et financiers, Maurice SPORTICHE, chargé de mission



La neutralité, principe fondateur d'Internet, a deux acceptions : d'une part, la possibilité pour les consommateurs d'accéder à l'ensemble des sites sans censure, d'autre part une transmission des flux de communications qui soit équivalente pour tous les fournisseurs de service Internet.

Le développement exponentiel du trafic Internet de ces dernières années, qui résulte notamment du développement du streaming et de l'accès à Internet par les téléphones mobiles, remet en cause les équilibres économiques existant entre les différents acteurs : consommateurs, fournisseurs d'accès, transitaires, fournisseurs de contenu. Dès lors, l'évolution naturelle conduit les fournisseurs d'accès à Internet qui se financent, du moins en France, uniquement sur des abonnements forfaitaires quel que soit le trafic de l'utilisateur, à intervenir pour améliorer leur équation économique.



Cette intervention peut prendre plusieurs formes : tarification de l'utilisateur en fonction du volume consommé, mesures de gestion du trafic (ralentissement du trafic de certains fournisseurs de contenus qui utilisent beaucoup de bande passante et donc de certains gros utilisateurs des contenus correspondants, ralentissement de l'ensemble des flux en cas de pointe de trafic...), volonté de fournir des services de meilleure qualité mais payants, limitation de l'accès à certains services (cas de l'accès par des téléphones mobiles) et enfin révision du modèle financier de l'échange de trafic entre opérateurs conduisant à faire payer le trafic aux fournisseurs de contenus ayant un fort trafic.



Le rapport a dessiné trois scénarii : un scénario qui conduit à garantir juridiquement la neutralité ; un scénario qui se contente de laisser agir le marché et qui conduit à vider le principe de neutralité de son contenu ; enfin un scénario qui organise une neutralité à géométrie variable qui permet aux fournisseurs d'accès Internet de privilégier certains canaux par rapport à d'autres.



Mission relative à la mise en œuvre de la loi sur les jeux en ligne

Dominique VARENNE et Jean-Claude GORICHON, contrôleurs généraux économiques et financiers, et Maurice SPORTICHE, chargé de mission



Le blocage des sites de jeux illégaux prévu par la loi relative aux jeux en ligne ne concernera vraisemblablement que quelques sites par an. La problématique du blocage de sites Internet est cependant générale et doit être examinée au regard de l'extension probable des besoins de blocage de sites Internet par l'administration. L'adoption de la loi Loppsi II qui prévoit la possibilité de bloquer des sites pédopornographiques en constitue une première illustration.



Aussi, les rapporteurs ont abordé la question posée par le ministre chargé du budget sous un angle prospectif, en esquissant des solutions globales. La mise en place du blocage de certains sites Internet doit en effet respecter l'égalité des fournisseurs d'accès devant la loi et minimiser les coûts pour l'État.



La multiplicité des types de site Internet susceptible d'être bloqué a une incidence sur les méthodes à utiliser par le fournisseur d'accès : blocage du nom d'un domaine, blocage de l'adresse IP⁵ ou blocage de l'adresse Internet d'une page donnée. Ces méthodes ne peuvent être maîtrisées que par les fournisseurs d'accès les plus importants et chacune d'elles présente des avantages mais aussi des limites en termes d'efficacité. Elles peuvent même engendrer des sur-blocages, ce qui risque de poser des problèmes de

responsabilité qui devront être approfondis.

Ces différentes méthodes de blocage sont susceptibles de coexister à plus ou moins court terme. Les premières mesures ne sont cependant pas encore mises en place et le choix de l'organisation, tant pour l'État que pour les fournisseurs d'accès, reste ouvert.

Il faut donc veiller dès à présent à ce que soit élaborée une solution globale, la moins onéreuse possible pour chacune des parties et garantissant l'égalité de tous les fournisseurs d'accès Internet devant la loi. Sa mise en œuvre pourrait se faire par paliers, en fonction des nouveaux blocages à mettre en place.

Quatre scénarii ont été présentés dont le plus élaboré prévoit la mise en place d'une entité spécifique dont les contours sont à définir, qui pourrait gérer les listes de sites à bloquer, faire fonction de système de noms de domaine (DNS) à jour des sites à bloquer pour les fournisseurs d'accès Internet qui ne maîtrisent pas cette fonction, voire devenir un acteur du routage des réseaux en intervenant sur le protocole BGP⁶ pour les fournisseurs d'accès qui le souhaitent et faire fonction de filtre si des demandes de filtrage de l'adresse Internet de pages étaient mises en œuvre.

Un projet de décret est en cours d'élaboration.

⁵L'adresse IP est le numéro d'identification unique qui est attribué à chaque connexion d'un appareil pendant la session où il est actif sur le réseau Internet et qui permet l'aiguillage des paquets circulant sur ce réseau.

⁶BGP : Border Gate Protocol. Il s'agit d'un protocole de routage qui permet l'échange et l'aiguillage des paquets de données entre deux réseaux Internet appartenant à des opérateurs différents ou entre deux sous-réseaux d'un même opérateur.

La mise en place d'une Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication (DISIC)

Pascal FAURE, ingénieur général des mines, vice-président du CGIET, avec la collaboration de Christophe ATTALI, et de Marc MEYER ingénieurs généraux des mines



Dans le cadre de la revue générale des politiques publiques (RGPP), la DGME et le CGIET ont procédé, au premier semestre 2010, à une revue des systèmes d'information de l'État. Celle-ci a montré la nécessité qu'un directeur interministériel des systèmes d'information conduise une véritable transformation, stratégique et structurelle, de la gouvernance des systèmes d'information au sein de l'État.



Le Premier ministre demande alors à Pascal Faure de lui proposer la définition complète de cette nouvelle fonction. Une équipe resserrée se met en place au CGIET sur ce dossier. Les objectifs et les conditions de cette nouvelle gouvernance sont précisés dans un rapport remis au Premier ministre le 1^{er} octobre.



Les propositions du CGIET, soutenues par la DGME, sont validées : la décision est prise qu'une « direction interministérielle des systèmes d'information et de communication » (DISIC) sera chargée, pour l'ensemble des administrations centrales et territoriales de l'État, de quatre grandes missions :

- élaborer et mettre en œuvre un cadre stratégique commun des SIC ;
- définir et mettre en place un dispositif transversal de pilotage de la performance ;

• promouvoir la mutualisation interministérielle des grands projets transversaux (dont les réseaux) ;

• développer une posture permanente de vigilance, d'évaluation et d'alerte pour prévenir tout risque de dérive sur les objectifs, les délais et les coûts des projets majeurs de l'État.

Le CGIET est alors chargé de proposer le texte du décret de création de cette nouvelle direction.

Une concertation interministérielle est engagée : les options proposées par le CGIET font l'objet de discussions approfondies qui aboutissent, à la fin de l'année 2010, à un large consensus.

Le décret n° 2011-193 portant création d'une direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'État a été signé par le Premier ministre le 21 février 2011.

LES MISSIONS D'ANIMATION OU DE COORDINATION

Outre les missions d'études, les membres du CGIET ont assuré un certain nombre de missions d'animation ou de coordination dont quelques exemples sont présentés ici.

Missions nationales



Robert Picard avait participé à la mission de Pierre Lasbordes, député de l'Essonne, sur le développement de la télésanté en France, dont le rapport a été remis en novembre 2009 au ministre chargé de la santé. Les auditions conduites dans le cadre de cette mission avaient fait émerger le besoin d'une réflexion sur les conditions du développement de solutions fondées sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le secteur médico-social.

Aussi, dans le cadre d'une mission confiée au CGIET, Robert Picard a mis en place, en janvier 2010, un groupe pluridisciplinaire composé d'experts, de professionnels et de PME de ce secteur, groupe qu'il a animé avec Antoine Vial, membre de la Haute autorité de Santé. Une fois constitué, ce groupe a souhaité ne pas se limiter à formuler quelques recommandations pour la mission en question mais se constituer en véritable groupe de réflexion et rédiger, sous l'autorité de Robert Picard et avec le soutien des ministères chargés de la santé et de l'industrie, un manuel opérationnel permettant de construire de nou-



veaux modèles économiques. Dans le même temps, en février 2010, la Fondation Télécom lançait, dans le cadre de son think tank Futur Numérique, un groupe de travail « TIC et Santé » et a demandé à Robert Picard d'en assurer l'animation. Les industriels de cette fondation s'intéressaient en effet au marché des TIC dans le secteur médico-social, jugé à la fois plus dynamique et plus accessible que le marché traditionnel des technologies pour la santé hospitalière.

Sous l'impulsion de Robert Picard, le groupe « TIC et Santé » de Futur Numérique a apporté son concours au travail engagé par le premier groupe de réflexion, en y apportant les compétences et les idées de la grande industrie et de la recherche technologique. C'est ainsi que s'est mise en place une coopération de réflexion à la fois prospective et à visée opérationnelle autour de la rédaction d'un ouvrage collectif, mettant autour de la table l'ensemble des représentants de la chaîne de valeur du secteur, de l'industrie aux soins en passant par la domotique, le travail social et les PME prestataires de services spécialisés.



Ces réflexions aboutirent à un ouvrage collectif « Des Technologies de l'Information et de la Communication pour la Santé et l'Autonomie - Guide à l'usage des investisseurs, des maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage » dirigé par Robert Picard (CGIET) avec la collaboration d'Antoine Vial (Haute autorité de Santé) et de Thomas Houy (Télécom Paris-Tech), publié en janvier 2011 sous l'égide de l'Institut Télécom.

Claudine Duchesne s'appuie sur son expérience acquise en matière postale dans



ses fonctions précédentes à La Poste, au ministère de l'industrie (comme sous-directrice chargée de la tutelle des activités postales) et à l'Autorité de régulation des télécommunications⁷. Elle est membre de l'« Observatoire national de la présence postale territoriale » depuis sa création en 2008, d'abord en tant que représentante de l'État puis, depuis le renouvellement intervenu au début de l'année 2011, comme personnalité qualifiée.

Elle est membre de l'« Observatoire national de la présence postale territoriale » depuis sa création en 2008, d'abord en tant que représentante de l'État puis, depuis le renouvellement intervenu au début de l'année 2011, comme personnalité qualifiée.

Cet observatoire est présidé par le président de la Commission supérieure du service public des postes et des communications électroniques. Il a pour mission de suivre :

- la politique d'implantation des points de contact postaux dans les territoires – bureaux de poste, agences postales ou relais de poste chez des commerçants – ;
- les travaux des Commissions départementales de présence postale territoriale ;
- les modalités de gestion du fonds national de péréquation territoriale destiné au financement de la présence postale territoriale, en application des dispositions du contrat de présence postale territoriale conclu entre l'État, La Poste et l'Association des maires de France.

A ce titre, Claudine Duchesne suit la politique d'implantation des points de contact et elle a participé à la préparation du nouveau contrat de présence postale territoriale qui a été signé le 26 janvier 2011. Ce contrat va au-delà de la loi du 9 février 2010 qui fait obligation à la Poste de maintenir globalement ses 17 000 points de contact : il prévoit en effet de maintenir le nombre de points de contact dans les zones rurales, dans les zones de montagne, dans les zones urbaines sensibles et dans les départements d'outre-mer.

Claudine Duchesne a participé, avec **Daniel Sansas**, aux travaux de l'Association française de l'information géographique (AFIGEO)⁸. L'objectif est de mettre en application la directive européenne INSPIRE⁹ qui prévoit l'établissement d'une infrastructure d'information géographique au sein de l'Union européenne. Les travaux conduits en 2010 s'appuient sur les conclusions du rapport relatif au système des adresses postales remis en 2008 par Claudine Duchesne et

⁷Devenue, en 2005, « Autorité de régulation des communications électroniques et des postes » (ARCEP).

⁸Sous l'égide du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, cette association réunit des professionnels du secteur de l'information géographique, l'IGN, La Poste, l'INSEE, des collectivités territoriales et les services départementaux de secours.

⁹INSPIRE : *Infrastructure for Spatial Information in the European Community*. Cette directive 2007/2/CE du parlement européen et du Conseil est entrée en vigueur le 15 mai 2007.

Daniel Sansas dans le cadre du Conseil général des technologies de l'information, et sur les tables rondes animées par les deux missionnaires, organisées en prolongement par le ministère chargé de l'industrie et par l'ARCEP. Dans ces travaux préparatoires, l'optimisation du dispositif actuel est apparue comme un enjeu majeur. En effet, l'information géographique, et tout particulièrement les adresses postales, a pénétré la quasi-totalité des domaines d'activités, ce qui pousse les acteurs à se doter de différents référentiels et outils pour exploiter les données correspondantes. Le dispositif actuel, largement déconcentré, est générateur de surcoûts et de nombreux risques d'erreurs.

L'AFIGEO a donc mis sur pied un atelier national sur les données d'adresses postales en janvier 2010 auquel participe Daniel Sansas. Cet atelier a pour objectifs de favoriser la circulation de l'information, de promouvoir les bonnes pratiques, tant nationales qu'étrangères, et de structurer les travaux entrepris sur un mode participatif. Quatre groupes de travail ont pu être lancés avec pour objectif de contribuer aux réunions nationales de l'information géographique de juin 2011, de proposer des solutions pour la mise en œuvre de la directive INSPIRE et de promouvoir la création d'un opérateur public avec, comme principaux soutiens, l'IGN et La Poste, pour la mise à disposition de référentiels d'adresses postales non nominatives.



Fabrice Dambrine, en tant que haut fonctionnaire au développement durable (HFDD)¹⁰ du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, est chargé de préparer la

contribution de son ministère à la stratégie nationale de développement durable, de coordonner les plans d'action correspondants et d'en suivre l'application.

La nouvelle stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013 a été officiellement adoptée par le Comité interministériel pour le développement durable, le 27 juillet 2010, après un processus d'élaboration associant l'ensemble des acteurs concernés. Son élaboration avait commencé à la fin de l'année 2008, dans la suite des travaux du Grenelle de l'environnement, par des travaux interministériels. Au premier semestre 2009, un projet de SNDD avait été discuté avec l'ensemble des partenaires intéressés : collectivités territoriales, milieux économiques, salariés, société civile (notamment les associations) et le grand public à travers une consultation Internet. En septembre 2009, le projet recevait l'accord du Comité de suivi du Grenelle¹¹ permettant ainsi les derniers arbitrages interministériels. Enfin, fin janvier 2010, le Conseil économique, social et environnemental rendait son avis sur le projet de SNDD.

Cette nouvelle stratégie intègre les engagements issus du Grenelle tout en les complétant notamment sur les dimensions économique et sociale. Elle est organisée en neuf défis clés, en cohérence avec l'architecture de la stratégie européenne de développement durable dont elle adopte le même jeu d'indicateurs phares de suivi. Outil de sensibilisation et d'information, non normatif, le document vise un format concis et pédagogique, centré sur les enjeux et les priorités accompagné d'une liste non exhaustive des principaux leviers d'action devant faciliter la mobilisation des acteurs publics et privés. En effet, contrairement à sa devancière, la nou-

¹⁰Aux termes du décret n° 2003-145 du 21 février 2003 portant création du Comité interministériel pour le développement durable, chaque ministre désigne un haut fonctionnaire chargé du développement durable. Les hauts fonctionnaires chargés du développement durable se réunissent en comité permanent présidé par le délégué interministériel au développement durable.

¹¹Depuis lors, institutionnalisé en Conseil national de développement durable et du Grenelle de l'environnement.

velle stratégie a vocation à s'adresser à tous les acteurs et non plus seulement aux seuls services de l'État.

Les ministères financiers insistent sur la nécessité d'inclure la soutenabilité des finances publiques dans la stratégie française. La logique de solidarité intergénérationnelle constitue en effet l'un des fondements du développement durable : la stratégie française repose sur cette idée et précise notamment que l'on doit s'interdire toute dépense nouvelle qui ne correspondrait pas un investissement profitable aux générations futures. En effet, la dette publique qui s'élevait à 67,4% du PIB en 2008, a atteint 83 % en 2010, notamment en raison des mesures d'urgence décidées en 2009 afin de répondre à la crise économique et devrait culminer à 88 % en 2012. Or cette dette constitue un handicap majeur surtout pour les générations futures qui auront à la rembourser au détriment de leur propre développement. Cette préoccupation doit rester au cœur de la mise en œuvre de la SNDD française.

Enfin, concernant le volet plus spécifique « administration exemplaire », la mise en œuvre de la circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'État et de ses établissements publics au regard du développement durable s'est poursuivie en 2010. Cette circulaire précise notamment les conditions dans lesquelles réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter l'impact environnemental des parcs automobiles, recycler les déchets, économiser les matières premières et diminuer les consommations de fluides.

Missions internationales

Certains membres du CGIET sont très sollicités dans des projets internationaux : leur activité marque une ouverture internationale que le conseil général souhaite renforcer dans les prochaines années.

Ainsi, à l'occasion de la 3ème Conférence Internationale sur les Energies renouvelables



qui s'est tenue à Eilat du 16 au 18 février 2010, **Claude Trink** a effectué une mission d'assistance à la préparation et à la tenue d'une réunion du « comité de pilotage franco-

israélien ». La participation à cette conférence s'inscrivait dans le cadre de l'accord bilatéral de coopération qui avait été signé en juin 2008, lors de la visite d'État du Président de la République en Israël. Lors de cette conférence, quatre sujets prioritaires de coopération franco-israélienne ont été retenus : le solaire, les autres énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la sécurité industrielle. Le programme de travail concernait aussi bien la coopération entre les entreprises que des coopérations en matière de formation, de recherche scientifique et de politiques publiques. En application des orientations retenues à Eilat, un séminaire scientifique franco-israélien sur les énergies renouvelables s'est déroulé à Tel-Aviv en novembre 2010 auquel Claude Trink a participé. Le programme défini à Eilat a servi de base à l'accord ministériel qui a été signé en janvier 2011 à Jérusalem entre le ministre français de l'industrie, Monsieur Eric Besson, et son homologue israélien.

Alan Bryden s'appuie sur l'expérience internationale et le réseau acquis à l'occasion de ses précédentes fonctions, en particulier comme secrétaire général de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Il contribue à l'influence française en matière de qualité et de normalisation, et à la prise en compte de ces aspects dans les domaines de compétence du CGIET.



Il a participé au lancement officiel, au siège de l'ISO à Genève, de la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des entreprises. Il a participé au lancement, en Malaisie, d'une initiative internationale pour promouvoir, auprès des chefs d'État et de gouvernements, la qualité et les normes comme outils de progrès économique et social pour les pays les moins développés, avec des premières applications en Afrique australe. Il a été auditionné par la commission « marché intérieur et protection du consommateur » du Parlement européen sur les perspectives et les orientations de la normalisation européenne à l'horizon 2020. Il a piloté les réponses du CGIET sur les projets de plans stratégiques de l'ISO et du Comité européen de normalisation (CEN).

En France, Alan Bryden a contribué aux États généraux de l'Industrie pour promouvoir la qualité et la normalisation comme outils de compétitivité sur les marchés mondiaux, en particulier ceux liés au déploiement des « technologies vertes ». Il a participé également aux travaux du Centre d'analyse économique sur les « marchés de brevets dans l'économie de la connaissance » (le rapport est publié à La Documentation Française), en collaborant au chapitre intitulé

« normalisation, standardisation et brevets : leviers de l'innovation ».

Enfin, Alan Bryden est « conseiller coordonnateur » de l'ADETEF pour la qualité, la normalisation et le développement durable.

Enquêtes réalisées par le CREDOC

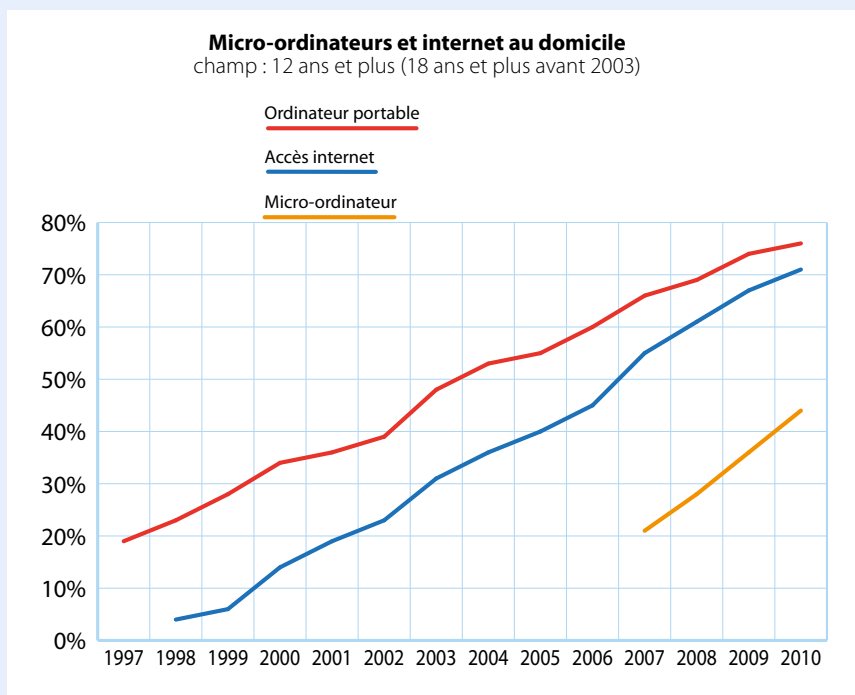
En 2010, le CGIET a chargé le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) de deux enquêtes dont il a rédigé le cahier des charges et assuré le pilotage en liaison avec l'ARCEP.

La première enquête porte sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la société française. Cette enquête existe depuis maintenant dix ans et constitue un baromètre des équipements et des usages des TIC dans la société française. Cet outil permet d'estimer le rythme et la nature de la réduction des inégalités numériques, ainsi que la perception des questions relatives à la sécurité et au respect de la vie privée. Il représente également un outil utile pour l'administration en ce qui concerne la croissance de l'utilisation des télé-procédures (voir encadré).

Chaque année, la conférence de presse conjointe CGIET – ARCEP qui présente les résultats de cette enquête engendre de nombreuses retombées dans la presse généraliste et spécialisée. L'étude est devenue une référence utilisée tout au long de l'année.

La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française

La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française



L'étude porte d'une part sur les équipements dont la progression régulière est une tendance lourde (voir graphique ci-joint) et d'autre part sur les usages. Les évolutions marquantes des usages en 2010 ont trait à l'utilisation quotidienne croissante d'Internet et à l'explosion des réseaux sociaux.

Désormais, les trois quarts des individus qui disposent d'un accès à Internet à leur domicile l'utilisent tous les jours. Plus du tiers de la population (36 % en 2010 contre 23 % en 2009, soit 7 millions de nouveaux utilisateurs) a participé à un réseau social ; c'est la diffusion la plus rapide d'un usage jamais mesurée par cette enquête.

Pour en savoir plus :

http://cgiet.org/documents/2010_12_10_Rapport_CREDOC_2010.pdf

La deuxième enquête réalisée par le CREDOC s'intitule « Regards sur l'industrie, l'énergie et les technologies en France ». Elle a été commandée à l'occasion des cérémo-

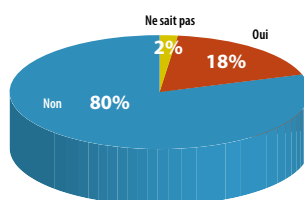
nies du bicentenaire du corps des mines. Elle montre que les Français restent attachés à la présence d'une industrie forte dans le pays.

Regards sur l'industrie, l'énergie et les technologies en France

Cette enquête, effectuée au mois de septembre auprès de 2003 adultes, s'appuie sur un sondage par téléphone réalisé avec une méthodologie inédite : les numéros de téléphone incluant des lignes fixes, mobiles et « box » ont été générés de façon aléatoire afin de joindre les personnes ne disposant que d'un téléphone portable.

Cinq thèmes sont abordés dans cette étude : l'image de l'industrie ; la place de l'industrie dans l'économie ; la politique industrielle ; l'indépendance énergétique et les énergies renouvelables ; les métiers de l'industrie.

Le développement économique de la France peut-il se passer d'un secteur industriels fort ?



Source : CREDOC, Enquête "Image de l'industrie", septembre 2010

Les résultats de cette enquête mettent en évidence que :

- 80 % des Français estiment que le développement économique du pays ne peut pas se passer d'un secteur industriel fort (voir diagramme ci-joint) ;
- 84 % des Français souhaiteraient favoriser le développement des énergies renouvelables pour assurer l'indépendance énergétique de la France ;
- 59 % des Français souhaitent que la part du budget de l'État consacrée à la recherche dans le secteur industriel augmente (6 % qu'elle diminue et 33 % qu'elle reste stable).
- 31 % des Français pensent que les plus grandes innovations industrielles en France dans les dix prochaines années auront lieu dans le secteur de l'informatique et des télécommunications, en tête devant les autres secteurs.

LES AVIS RELATIFS À LA GESTION DU SOUS-SOL ET AUX TITRES MINIERES

L'examen des projets de textes normatifs relatifs à la gestion du sous-sol et des décisions relatives aux titres miniers et aux stockages souterrains constitue une attribution du CGIET. En 2010, trente-six avis ont été émis dans ce cadre dont certains regroupent plusieurs demandes de permis, par exemple en concurrence.

Ces avis tendent à éclairer le ministre tant sur le déroulement des procédures que sur les aspects de fond, notamment quant à l'intérêt pour l'approvisionnement du pays en matières premières. Pour l'attribution de concessions, le Conseil d'État est également appelé à examiner les projets de décret.

36 affaires relatives à des titres miniers ont été traités en 2010, dont :

- 2 relatives à des renoncations de concessions*
- 16 relatives à des permis exclusifs de recherche H (hydrocarbures liquides ou gazeux)*
- 5 relatives à des concessions H (hydrocarbures liquides ou gazeux)*
- 5 relatives à de l'or en Guyane*
- 6 relatives aux sables et granulats marins*
- 1 relative à un permis exclusif de recherche de mine métallique*
- 1 relative à un titre de stockage souterrain.*

Le CGIET a été également sollicité pour examiner diverses dispositions législatives ou réglementaires relatives au code minier. Cinq avis ont été donnés dans ce cadre, notamment sur la transposition d'une directive européenne sur le captage et le stockage de CO₂ et sur un projet de décret relatif aux titres de recherche et d'exploitation de géothermie. En outre, un membre du CGIET a participé aux travaux préparatoires à la modernisation du code minier qui ont débouché sur l'ordonnance 2011-91 du 20 janvier 2011.

Le CGIET a été chargé par le MEEDDM d'une mission sur la mise en œuvre et l'adaptation des réglementations relevant du code de l'environnement et du code minier pour la Guyane. Ce travail était dans la continuité du projet de schéma d'orientation minière à la préparation duquel un membre du Conseil général des mines avait participé.

Enfin, il convient de signaler le regain d'intérêt porté à la sécurité d'approvisionnement de notre pays en métaux stratégiques. Un membre du CGIET a participé aux travaux de prospective engagés par l'IFREMER sur la valorisation des ressources minérales des fonds marins (nodules polymétalliques, amas sulfurés, encroutements,...). Ces travaux, entamés en 2009, se sont achevés en 2010 et feront l'objet d'une publication en 2011.

Un membre du CGIET a été chargé du dossier des métaux stratégiques et a été nommé secrétaire général du Comité pour les métaux stratégiques (COMES) créé en janvier 2011.



LES MISSIONS D'INSPECTION ET D'AUDIT

L'activité d'inspection et d'audit du Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies a été placée au cours de l'exercice 2010, dans la continuité de l'année 2009, sous le signe de la poursuite de la réorganisation administrative des services déconcentrés de l'État. Les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) nouvellement créées ont connu leurs premières inspections et la mise en place des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) s'est poursuivie.

Inspection des nouvelles directions régionales

Les DREAL sont issues du regroupement des directions régionales de l'équipement (DRE), de l'environnement (DIREN) et de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), à l'exception des missions de développement industriel et de métrologie de ces dernières. Les DIRECCTE sont formées à partir du regroupement des directions régionales de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DRCCRF), du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), du commerce extérieur, des délégations régionales du commerce et de l'artisanat ainsi que du tourisme, et des activités de développement industriel et de métrologie des DRIRE.

Un groupe de travail permanent de la section « régulation et ressources » est chargé de préparer les avis que le CGIET est appelé à donner sur les projets de décisions relatifs aux titres miniers ou de stockage souterrain ainsi que sur des projets de textes normatifs dans le domaine du sous-sol.

Ce groupe comprend sept membres de la section « régulation et ressources » ainsi que trois membres associés à la section « régulation et ressources » : deux conseillers d'État et un professeur de droit des universités.

Le groupe de travail s'est réuni dix fois en 2010, adoptant un rythme mensuel adapté au nombre des affaires à traiter.

Cette recomposition du paysage administratif et la poursuite des démarches de modernisation de l'État ont par ailleurs conduit le Conseil à mener de manière croissante ses activités d'inspection et d'audit en coopération avec d'autres conseils généraux ou services d'inspection générale. En particulier, le CGIET étant placé à la disposition du ministre chargé de l'environnement, la collaboration avec le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) s'est intensifiée.

Les travaux à caractère méthodologique se sont poursuivis en vue de définir les futures pratiques d'inspection des nouvelles directions régionales, ou plus généralement d'enrichir celles-ci des méthodes inspirées de l'audit et de les faire évoluer en fonction des constatations effectuées sur le terrain. Ce n'est qu'au terme de ces travaux, menés conjointement avec le CGEDD, que les inspections ont pu être menées en septembre, amorçant ainsi la pratique des inspections périodiques des services territoriaux.

Le Conseil s'est ainsi associé au CGEDD pour conduire des inspections des DREAL dans six régions : Nord-Pas-de-Calais, Pays-de-Loire, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Haute-Normandie et Rhône-Alpes. Ces inspections ont porté sur l'organisation, la gouvernance et les fonctions supports de ces services ainsi que sur les principales politiques publiques qu'ils pilotent au niveau régional. A ce titre elles s'inscrivent dans le prolongement des audits d'accompagnement de mise en place des DREAL que le CGIET et le CGEDD ont menées les années précédentes en deux vagues successives.

Quant aux DIRECCTE, les travaux menés ont principalement consisté en une

poursuite de la réflexion commune avec l'Inspection générale des finances (IGF) et l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur les principes et les modalités des futures inspections de ces directions et de leurs trois pôles. La création de la délégation générale au pilotage des DIRECCTE par décret du 12 novembre 2010 a fourni un ancrage à cette réflexion.

Enfin, deux inspections relatives à l'exercice de la police de l'eau et de celle des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ont également été conduites dans l'Aisne et dans les Côtes d'Armor, conjointement avec le CGEDD et le CGAAER.

Audits internes

Comme les années précédentes, le CGIET a contribué aux travaux du Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP). En 2010, il a réalisé quatre missions de la 7ème vague d'audits sur le programme 192 « recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle », sur le programme 190 « recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement du territoire », sur le programme 305 « stratégie économique et fiscale » et sur les programmes 611 à 614 « contrôle et exploitation aériens ».

Le CGIET a également participé aux missions portant sur la révision générale des politiques publiques (RGPP). En 2010, la participation du Conseil a porté sur l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), l'Institut français du pétrole (IFP), le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), ainsi que

sur les ministères de l'immigration, de l'économie de l'industrie et de l'emploi, de l'agriculture de l'alimentation et de la pêche. En outre, des travaux ont été conduits en matière de gouvernance des systèmes d'information des ministères en charge de l'économie, de l'intérieur, de la justice et de l'environnement.

Au cours de l'année 2010, ont également été menées deux inspections administratives.

Audits externes

La liste de ces établissements publics placés sous la tutelle des ministères auprès ou à la disposition desquels est placé le CGIET a ainsi été établie dans le respect de ses compétences. Cette liste a donné lieu à une décision en date du 15 juillet 2010 du ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi ainsi qu'à une décision en date du 2 février 2011 du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. Cette liste s'établit comme suit :

- L'Agence nationale des fréquences,
- L'École nationale supérieure de création industrielle,
 - Les six écoles des mines et l'Institut Télécom dont le CGIET exerce la tutelle,
- L'Institut national de recherche en informatique et automatique (INRIA),
- L'Institut national de la propriété industrielle (INPI),
- Le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE),
- L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME),
- L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA),
- Le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM),

- L'Institut français du pétrole et des énergies nouvelles (IFP),
- L'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS),
- L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN).

Les premières inspections correspondantes vont être lancées en 2011. Au demeurant, un audit de l'INERIS a été réalisé en 2010 avec le CGEDD, dans le cadre des audits des politiques du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

En outre, à la demande de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le CGIET a poursuivi sa mission d'audits des divisions territoriales de cette autorité administrative indépendante selon le programme adopté à la fin de l'année 2009.

Ces missions d'audit constituent le prolongement des inspections périodiques que le Conseil général des mines, une des composantes dont est issu le CGIET, menait sur les divisions de la sûreté nucléaire et de la radioprotection placées au sein des directions régionales de l'industrie, de l'environnement et de la recherche (DRIRE). La création, en novembre 2006, de l'ASN, autorité administrative indépendante, et l'individualisation de la représentation territoriale de cette autorité qui en est résulté ont rendu caduc ce dispositif. Toutefois dès le mois d'avril 2007, le président de l'ASN avait demandé au Conseil de pouvoir continuer de bénéficier contractuellement de ces inspections – requalifiées d'audits –, en privilégiant l'examen des conditions d'interface des divisions territoriales avec l'extérieur, assujettis ou parties prenantes. Cette orientation vise à répondre à l'attente de la



direction de l'ASN en matière d'information sur les relations entre les divisions territoriales et leurs partenaires, qu'ils soient publics (administrations préfectorales et services départementaux de l'État ; autorités judiciaires ; établissements publics, notamment dans les secteurs de la santé ou de la recherche ; élus ayant des responsabilités dans des commissions locales d'information ; associations de protection de l'environnement,...) ou privés (exploitants de centres de production électronucléaire ; directions d'établissements de soins privés ; responsables d'établissements industriels ou de recherche utilisant des matières radioactives).

Le programme 2010 a ainsi permis de traiter les divisions ASN de Bordeaux, Caen, Orléans et Marseille.

Le comité de l'inspection

L'année 2010 a vu la poursuite de la mise en place des nouvelles structures du CGIET. Le comité de l'inspection s'est réuni une première fois au mois de juin en réunion plénière. Son organisation en deux missions permanentes d'inspection a été arrêtée par le vice-président du CGIET : une mission permanente portant sur l'organisation générale des services déconcentrés et une mission permanente relative aux établissements publics.

Le comité de l'inspection représente le CGIET au Comité ministériel d'audit et participe à son comité méthodologique (élaboration et suivi de la charte, préparation du programme...) ainsi qu'au groupe de travail sur les procédures. Il a participé également à deux missions dans ce cadre : « Parc immobilier » et « Engagements donnés/engagements reçus ». Dans ce dernier cas, il s'agissait d'analyser, dans les comptes de l'État, la maîtrise des processus d'engagement dans les marchés publics et dans l'occupation du domaine public, y compris le domaine immatériel sur lequel le CGIET s'est plus particulièrement penché.

de R Les do Responsab

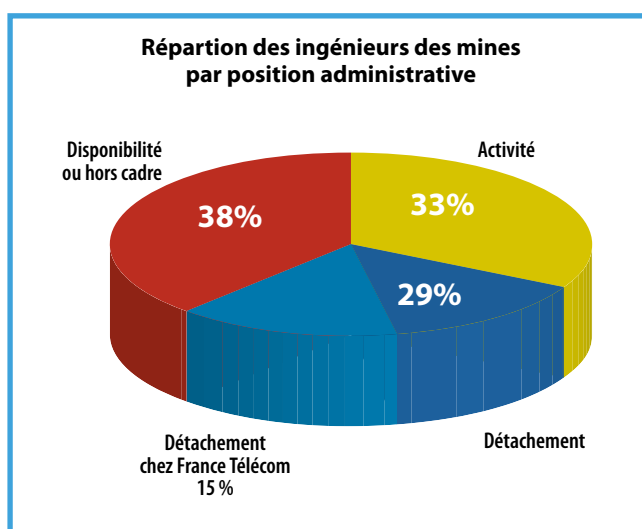
LA GESTION DU CORPS DES MINES

Le service du Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (SCGIET) assure la définition et la mise en œuvre de la politique de formation des ingénieurs des mines et la gestion de leurs parcours professionnels.

Le chef du service et ses deux adjoints sont affectés au SCGIET et sont chargés, pour une partie de leur temps, de la formation des ingénieurs dans le cadre de Mines ParisTech et Télécom ParisTech.

L'année 2010 a été marquée pour le SCGIET par la consolidation de la gestion du nouveau corps des mines résultant de la fusion, en février 2009, du corps des ingénieurs des mines et du corps des ingénieurs des télécommunications, ainsi que par un projet d'intégration du corps des contrôleurs des assurances.

En 2010, le corps des mines comptait 1 470 ingénieurs, dont 402 sont employés dans l'administration, 238 dans les établissements et entreprises publics et 830 dans le secteur privé.



Gestion individuelle individuelle et personnalisée

Le CGIET s'attache à mettre chaque ingénieur dans des conditions où il puisse donner le meilleur de lui-même, en réponse aux besoins exprimés par les directions d'emploi. Cette gestion personnalisée constitue l'un des points forts de la GRH du corps des mines.

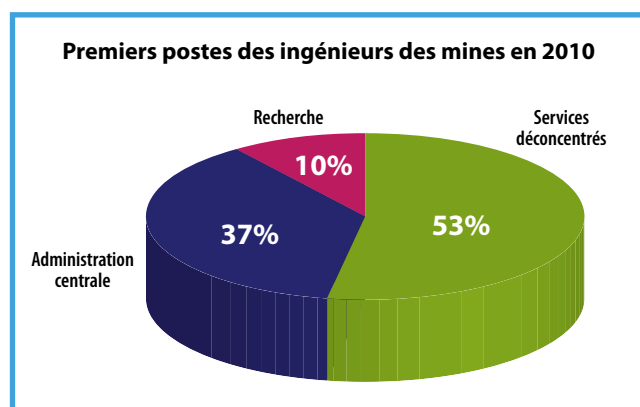
maines bilité du CGIET

Orientation des carrières

Le chef du service du CGIET et ses adjoints rencontrent régulièrement les ingénieurs des mines en tête-à-tête pour un entretien d'une heure, pour examiner avec eux le déroulement de leur parcours professionnel et les orienter dans leurs choix. Un de leurs objectifs, atteint en 2010, était de rencontrer au moins trois cents cinquante d'entre eux. En outre, les ingénieurs qui le demandaient ont été reçus individuellement par le vice-président et le vice-président délégué.

Le SCGIET se tient informé des opportunités de postes au sein de l'administration en rencontrant notamment les directions des administrations qui sont susceptibles d'employer des ingénieurs des mines. Les premiers postes auxquels l'administration destine les ingénieurs des mines comportent des responsabilités élevées : animation d'une équipe importante, gestion de dossiers et de projets complexes, exposition directe aux industriels, aux élus, aux associations, aux médias, aux instances politiques. La qualité de ces postes atteste de l'excellent niveau des ingénieurs qui entrent au corps des mines ainsi que de l'attrait de l'administration pour ces jeunes recrues.

Les ingénieurs des mines qui souhaitent effectuer tout ou partie de leur carrière dans des activités de recherche ou dans des domaines scientifiques et techniques bénéficient du suivi particulier d'une Commission scientifique et technique, composée de



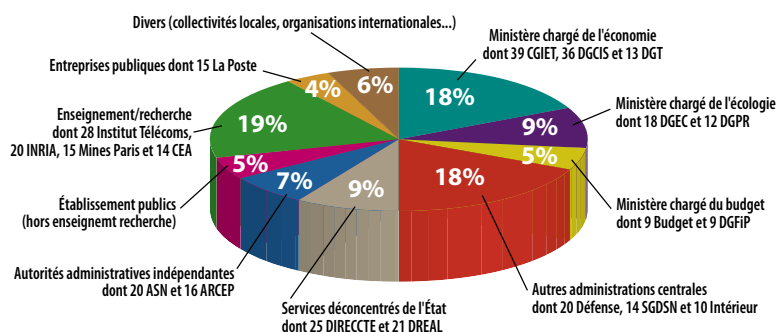
chercheurs et d'experts connaissant bien ce secteur. Cette commission, présidée par Yannick D'Escatha, doit être élargie dans le courant de l'année 2011 pour être pleinement représentative de l'ensemble des thématiques désormais pratiquées par les ingénieurs des mines depuis la fusion de 2009.

Le SCGIET contribue également à l'organisation de rencontres régulières entre les ingénieurs des mines, qu'il s'agisse des ingénieurs-élèves, des ingénieurs en début ou milieu de carrière et de ceux qui occupent des responsabilités éminentes.

Gestion administrative

Les différentes situations statutaires individuelles (détachement, hors cadres, disponibilité, mise à disposition, affectation, mutation...) donnent lieu à des actes administratifs dans le cadre du statut général des fonctionnaires. Le SCGIET est responsable de la mise en œuvre de ces procédures.

Répartition par employeur des ingénieurs des mines en activité ou détachement (hors France Télécom)



En 2010, ont été signés :

- 17 décrets et 5 arrêtés de radiation des cadres,
- 99 arrêtés de mutation,
- 110 arrêtés de détachement,
- 20 arrêtés de mise en position hors cadres,
- 171 arrêtés de disponibilité,
- 17 arrêtés de réintégration,
- 11 arrêtés de mise à disposition,
- 30 arrêtés de départ à la retraite,
- 15 arrêtés de placement en congé parental,
- 9 arrêtés de mise en temps partiel,
- 3 arrêtés de congé de longue maladie/durée,
- 1 arrêté de maintien en activité

Concernant les demandes de mobilité de l'administration vers des fonctions privées, il a été institué au plan national une commission appelée usuellement « Commission de déontologie ». Cette commission est appelée à rendre des avis sur la compatibilité des activités privées que se proposent d'exercer les agents lorsqu'ils quittent leurs fonctions administratives, avec les principes de probité et de désintéressement des agents publics. Le chef du SCGIET ou ses adjoints assiste aux séances de la Commission de déontologie pour tous les dossiers concernant les ingénieurs des mines.

En 2010, vingt-cinq dossiers ont été présentés à cette commission pour des ingénieurs des mines. Tous ces dossiers ont fait l'objet d'un avis favorable, assorti de réserves pour treize d'entre eux.

Une gestion collective dynamique et rigoureuse

Recrutement

Le recrutement des ingénieurs des mines du corps fusionné se fait, d'une part, à la sortie de l'Ecole polytechnique, des Ecoles normales supérieures (ENS), de Télécom ParisTech et de Mines ParisTech et, d'autre part, par concours interne pour les fonctionnaires et agents publics et par examen professionnel et liste d'aptitude pour les ingénieurs de l'industrie et des mines.

Le SCGIET s'attache à faire connaître, aux candidats potentiels aux concours, le fonctionnement du corps des mines et les perspectives d'emploi qu'il offre à ses membres. Ainsi ont eu lieu en début d'année plusieurs présentations du corps des mines aux élèves de Mines ParisTech, de Télécom ParisTech et des Ecoles normales supérieures en vue du recrutement 2010. Le 28 septembre 2010 s'est tenue la présentation du corps des mines à l'Ecole polytechnique en vue des choix d'affectation des élèves à l'issue de leur troisième année de scolarité. Outre les représentants du SCGIET, participent à chacune de ces réunions plusieurs ingénieurs des mines ayant eu des parcours variés et venant témoigner de leurs expériences.

L'attrait et le rayonnement du corps des mines auprès des candidats restent élevés comme en attestent les rangs de sortie de l'Ecole polytechnique : en 2010, les seize polytechniciens qui ont choisi le corps des mines étaient dans les dix-neuf premiers. Le corps des mines reste incontestablement la sortie de l'école la plus recherchée.

Recrutements au corps des mines en 2010 :

- 16 polytechniciens,
- 2 élèves des Ecoles normales supérieures,
- 1 élève de Mines ParisTech,
- 1 élève de Télécom ParisTech,
- 2 ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines par la voie de l'examen professionnel,
- 1 ingénieur issu du concours interne.



L'avancement dans le corps des mines se fait en application du statut du corps. Les nominations aux grades supérieurs sont prononcées par arrêté pour le grade d'ingénieur en chef et par décret pour l'accès au grade d'ingénieur général. Le SCGIET prépare les réunions de la Commission administrative paritaire (CAP) du corps des mines qui est présidée par le vice-président du Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies. En 2010, cette commission s'est réunie une fois, le 18 juin 2010. A la suite de cette réunion, vingt-huit ingénieurs en chef ont été nommés ingénieurs généraux des mines et trente-deux ingénieurs des mines ont été nommés ingénieurs en chef des mines.

En 2010, la Cour des Comptes a conduit un contrôle de la gestion du corps des mines et du corps des télécommunications de 2002 à 2009. Cet audit a témoigné de la qualité de la gestion opérée et du succès des réformes entreprises, tout en formulant quelques préconisations d'amélioration.

En conclusion, deux ans après la fusion entre le corps des mines et celui des télécommunications, les principales questions relatives à la gestion du nouveau corps ont été résolues mais le régime de croisière n'est pas encore totalement atteint, ne serait-ce que pour des raisons d'évolution démographique et de temps de cycle de certains processus comme le cursus de formation initiale. L'année 2011 sera essentiellement consacrée à l'approfondissement des contacts individuels avec les ingénieurs et au projet d'intégration des contrôleurs des assurances.

¹²Cette formation est ensuite complétée après titularisation par une année de préparation à la prise de poste.

Titularisation – Nomination - Avancement

La titularisation des ingénieurs-élèves des mines recrutés à l'Ecole polytechnique, aux Ecoles normales supérieures, à Télécom ParisTech ou à Mines ParisTech intervient à l'issue de deux années de formation, essentiellement composées de stages¹². En 2010, pour la première fois dans le nouveau corps des mines, une seule procédure de titularisation a été menée pour les ingénieurs-élèves des différentes formations (mines et télécoms).

En 2010, 30 ingénieurs-élèves ont été titularisés :

- 24 anciens élèves de l'Ecole polytechnique,
- 2 anciens élèves des Ecoles normales supérieures,
- 1 ancien élève de Mines ParisTech,
- 1 ancien élève de Télécom ParisTech,
- 1 ingénieur reçu au concours professionnel de 2009,
- 1 ingénieur reçu à l'examen professionnel de 2009.

LA TUTELLE DES GRANDES ÉCOLES D'INGÉNIEURS ET DE MANAGEMENT DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Le décret du 16 janvier 2009 relatif au CGIET lui confie l'exercice de la tutelle de sept établissements publics à caractère administratif (EPA) :

- deux écoles nationales supérieures des mines : Mines ParisTech à Paris et celle de Saint-Etienne ;
- quatre écoles nationales supérieures des techniques industrielles et des mines, celle d'Albi-Carmaux, celle d'Alès, celle de Douai et celle de Nantes ;
- l'Institut Télécom.

L'Institut Télécom comprend lui-même :

- trois écoles d'ingénieurs : Télécom ParisTech à Paris, Télécom Bretagne à Brest et Télécom Sud-Paris à Evry (Essonne) ;
- une école de management à Evry (Essonne) : Télécom Ecole de Management ;

et participe à deux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, créés sous forme de groupements d'intérêt économique (GIE) avec des partenaires académiques et industriels : l'Institut Eurecom¹³ à Sophia-Antipolis et Télécom Lille 1¹⁴ à Lille.

Le CGIET assure également, avec le ministère en charge de l'enseignement supérieur,



la cotutelle de Supélec de manière adaptée au statut privé de cette école d'ingénieurs.

Ces établissements sont des acteurs majeurs de l'enseignement supérieur et de la recherche nationale, reconnus pour leur engagement dans le développement économique. Ils accueillent plus de 13 600 étudiants et délivrent 4 100 diplômes par an, dans des programmes de niveau master et doctorat appréciés par les entreprises. Forts d'enseignants-chercheurs de haut niveau, ils mènent une recherche partenariale particulièrement active, en relation étroite avec de grands groupes industriels ou des PME, en particulier dans le cadre des pôles de compétitivité. Au sein des régions dans lesquelles ils sont implantés, ces établissements contribuent à la création d'entreprises, par l'incubation de projets et le transfert technologique.

Ces écoles en quelques chiffres, en 2010

En 2010, les écoles des mines ont accueilli 6 238 étudiants, les écoles de l'Institut Télécom 5 395 et Supélec 1 969, toutes formations et tous statuts confondus.

Les écoles des mines et celles de l'Institut Télécom ont délivré 3 591 diplômes, dont 2 001 diplômes d'ingénieur, 180 diplômes de

¹³Membres du GIE Eurecom au 31/12/10 : Institut Télécom, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), Politecnico di Torino, Technische Universität München (TUM), Université Technologique d'Helsinki (TKK) ; Bouygues Télécom, BMW Research and Technology, CISCO Systems, Orange, Hitachi Europe, SFR, Sharp, ST Microelectronics, Swisscom, Thalès Communications, Monaco Télécom.

¹⁴Membres du GIE Télécom Lille 1 au 31/12/10 : Institut Télécom, Université de Lille 1, Alcatel CIT, France Télécom, Siemens.

manager, 320 diplômes nationaux de master, 703 diplômes de formation spécialisée ou de mastère spécialisé ainsi que 387 doctorats. Quant à Supélec, elle a délivré 662 diplômes, dont 475 diplômes d'ingénieur, 65 diplômes nationaux de master, 61 mastères spécialisés et autres diplômes de formation spécialisée ainsi que 61 doctorats.

Avec près de 30% d'étudiants étrangers, ces écoles sont ouvertes sur le monde. Elles sont aussi ouvertes à la diversité sociale, puisque les écoles des mines et celles de l'Institut Télécom accueillent globalement 30 % d'élèves ingénieurs boursiers. En 2010, 17 % des ingénieurs et managers formés dans ces écoles l'ont été à l'issue d'une formation sous statut salarié (apprentissage ou formation continue).

En matière de recherche, le nombre des thèses de doctorat soutenues dans les écoles des mines et dans celles de l'Institut Télécom s'est élevé à 387 en 2010 contre 379 en 2009, une sensible augmentation de +2,1 %. De même, le nombre de publications scientifiques dans des revues internationales à comité de lecture a continué à croître, passant de 1 045 en 2009 à 1 105 en 2010, une augmentation de + 5,7 % qui atteste de la qualité académique des travaux de recherche menés dans ces écoles. Menée très largement sur des sujets d'intérêt industriel, cette recherche a généré 84 M€ de ressources propres, dont 54 M€ pour les écoles des mines et 30 M€ pour les écoles de l'Institut Télécom. Les deux instituts Carnot « M.I.N.E.S. » et « Télécom-Eurecom » ont fait l'objet d'une évaluation très favorable par l'ANR en 2010. Quant à Supélec, ses ressources propres en recherche se sont élevées à 8,3 M€.

Une gouvernance active, pour articuler actions des écoles et politique du ministère

La tutelle des écoles vise trois objectifs qu'elle cherche à faire partager par l'ensemble des parties prenantes des écoles :

- favoriser le développement des écoles en cohérence avec leurs identités particulières, en réponse aux besoins des entreprises et des autres acteurs économiques ;
- inscrire les écoles dans les politiques nationales et territoriales, les engager en particulier dans les mutations en cours dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, afin que les dispositifs publics contribuent davantage à l'innovation et au développement économique des territoires ;
- assurer l'efficacité de la gestion des écoles.

L'exercice de la tutelle revêt des modalités variées :

- la définition des lignes directrices et du cadre réglementaire dans lesquels s'inscrit le développement des écoles ;
- la désignation des membres des conseils d'administration et des conseils d'école, ainsi que la nomination des principaux responsables des établissements ;
- la détermination des dotations de l'État et des objectifs de performance assignés à chaque établissement ;
- la participation directe à leurs instances de gouvernance en tant que représentant du ministre ;
- le contrôle et l'évaluation de l'activité des écoles : gestion budgétaire, gestion des personnels, ouverture des concours de recrutement des étudiants,...



Parmi les évolutions notables en 2010, figurent les adaptations réglementaires permettant le passage de 4 à 3 ans de la scolarité dans les écoles des mines d'Albi, d'Alès, de Douai et de Nantes. Leur recrutement sur concours se fera exclusivement au niveau Bac+2, à l'issue des classes de Mathématiques Spéciales. Cette évolution majeure des quatre écoles concernées prendra pleinement effet à la rentrée 2011. Elle les rapprochera du modèle commun de formation d'ingénieur en 3 ans et permettra une meilleure synergie avec les autres écoles des mines et avec celles de l'Institut Télécom.

Quant aux nominations, les décisions prises en 2010 ont concerné :

- Denis Ranque, président du conseil d'administration de Technicolor, renouvelé en tant que président du conseil d'administration de Mines ParisTech ;
- Christian Herrault, directeur adjoint de Lafarge, renouvelé en tant que président du

conseil d'administration de l'École des mines de Nantes ;

- Pierre Rolin, renouvelé en tant que directeur de Télécom SudParis ;
- Paul Friedel, nommé directeur de Télécom Bretagne.

Vers l'Institut Mines-Télécom

Dès la création du CGIET, en février 2009, le ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi a demandé que la mise en place d'une tutelle unique des écoles des mines et de celles de l'Institut Télécom permette d'aller au-delà des stratégies propres de ces établissements, pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'ensemble.

À la fin du mois de janvier 2010, le vice-président du CGIET lui a fait des propositions, au terme d'une réflexion collective impliquant largement tous les acteurs concernés dans les écoles. Sur la base de ces propositions, le ministre a fixé, en avril 2010, les orientations

qu'il retenait pour la poursuite du projet de création d'un institut unique regroupant l'ensemble des écoles, avec l'objectif d'une mise en place effective au plus tard au 1^{er} janvier 2012. Ce projet a été officiellement annoncé par le comité de modernisation des politiques publiques le 30 juin 2010.

L'objectif est de créer un institut qui constitue une référence en matière de développement de nouvelles technologies, de politiques publiques et de régulation économique, de formation d'entrepreneurs ainsi que de création d'activités et d'entreprises innovantes. Cette création doit permettre à chacune des écoles de réaliser une double ambition :

- contribuer de manière déterminante au développement économique, technologique et scientifique du pays dans les domaines relevant du ministère, par un enseignement supérieur et des activités de recherche d'excellence ;

- s'engager pleinement et en cohérence avec la construction de l'institut, dans une dynamique de partenariats locaux voulue par le gouvernement et visant à renforcer notre système d'enseignement supérieur et de recherche face à la concurrence internationale, pour mieux répondre aux impératifs de compétitivité de notre économie.

La démarche retenue consiste à créer cet institut sous le statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), d'y intégrer les écoles des télécommunications comme actuellement l'Institut Télécom et, dans un premier temps, d'y rattacher les écoles des mines, celles-ci conservant leur statut d'établissement public à caractère administratif (EPA).

Des actions en lien avec la politique du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Aux conseils d'administrations de ces écoles ainsi que dans les différentes instances où il est représenté, le CGIET soutient les initiatives qui vont dans le sens des priorités du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Quelques exemples permettent d'illustrer ces orientations.

Mettre en place des formations spécifiques qui anticipent les besoins des entreprises

Les écoles s'attachent à accompagner et, autant que possible, à anticiper les besoins des entreprises en adaptant régulièrement les formations existantes et en mettant en place de nouvelles formations pour répondre aux besoins de l'économie. Ces formations sont conçues en liaison étroite avec les entreprises et fonctionnent souvent en relation avec elles, par le biais de stages et de contrats de professionnalisation ou d'apprentissage qui garantissent les débouchés pour les élèves.

Parmi les formations créées en 2010, on peut citer :

- des mastères spécialisés : « Ingénierie des véhicules électriques » à Mines Paris-Tech, « Bâtiment à énergie positive » et « Produits et procédés de l'industrie du béton » à l'Ecole des mines de Douai, « Management de l'Innovation : intrapreneuriat et entrepreneuriat » à Télécom École de Management, « Architecte de systèmes d'information » à Supélec (co-développé avec l'Ecole Centrale) ;

- deux nouveaux diplômes nationaux de master, portant l'un sur l'énergie nucléaire et

l'autre sur l'évolution des systèmes logiciels complexes, dont l'École des mines de Nantes a obtenu l'habilitation ;

- trois doubles diplômes croisant les compétences d'ingénieur avec celles d'autres métiers : deux diplômes « ingénieur et manager » créés l'un entre Mines ParisTech et HEC et l'autre entre Télécom SudParis et Télécom École de Management ; un diplôme « ingénieur architecte » créé entre l'École des mines d'Alès et l'Université de Liège en Belgique.

L'ingénierie au service de la santé est un domaine qui exprime d'importants besoins en formation mais qui est peu traité, en général, dans les établissements d'enseignement supérieur français. Les écoles des mines de Saint-Étienne et d'Albi ont déjà une expérience dans ce domaine avec, en particulier, une orientation en génie pharmaceutique à Albi et une formation de pharmaciens-ingénieurs dans les deux écoles (le premier diplômé « médecin ingénieur » de Saint-Étienne

est sorti en 2010). Ces formations ont été complétées en 2010 par un mastère spécialisé « Santé et Environnement : enjeux pour le territoire et l'entreprise » de Mines ParisTech (co-accrédité avec l'École des Hautes Études de Santé Publique) et par une formation en « TIC et santé » qui associe, à Montpellier, l'Institut Télécom, l'École des mines d'Alès et les universités de Montpellier 1 et 2.

Poursuivre une recherche d'excellence en liaison avec l'industrie

Les cinq chaires industrielles créées en 2010 témoignent de l'intérêt des entreprises pour les recherches menées dans les écoles et permettent d'enrichir les futures actions de formation :

- une chaire portant sur les produits et procédés métalliques pour l'aéronautique et pour le nucléaire, soutenue par l'entreprise Daher et impliquant Mines ParisTech et l'École des mines de Nantes ;

L'Institut Eurecom est une école d'ingénieurs et un centre de recherche en systèmes de communications, implanté dans la technopole de Sophia-Antipolis. Créé en 1991 sous la forme d'un GIE, il regroupe des partenaires académiques et des industriels internationaux tout en bénéficiant du soutien de l'État français à travers l'Institut Télécom, membre fondateur et partenaire de ce GIE.

L'Institut Eurecom se caractérise par :

- un positionnement international très marqué de par ses partenaires académiques et industriels, ses étudiants et enseignants-chercheurs en provenance du monde entier, ses enseignements uniquement en anglais ;
- une forte activité de recherche dans ses domaines d'excellence (communications mobiles, multimédia, réseaux et sécurité), avec une qualité académique reconnue, de nombreux contrats européens (7^e PCRD) et une implication importante de ses partenaires industriels ; l'Institut Eurecom forme par ailleurs de nombreux doctorants, inscrits dans les écoles doctorales EDITE (Paris VI et Télécom ParisTech) et dans celles de l'université de Nice Sophia Antipolis ;
- une forte implication locale, notamment à travers la participation au Campus des STIC, comme membre fondateur, et au pôle de compétitivité SCS (Solutions Communicantes Sécurisées).



- une chaire sur le fret et la logistique urbaine à Mines ParisTech ;
- une chaire « modélisation des imaginaires, innovation et création » à Télécom ParisTech, avec l'Université de Rennes 2 en partenariat avec les quatre grands groupes Dassault Systèmes, Ubisoft, Orange et PSA ;
- une chaire « *Green Technology for the Next Generation of Wireless over Fiber Access Network* », animée par les équipes du GIS SISCom¹⁵ et pilotée par un professeur de Télécom Bretagne ;
- une chaire « bâtir durable et innover » avec de grands groupes du BTP à Supélec.

L'excellence de la recherche est attestée également par les distinctions reçues par les chercheurs, avec notamment :

- la médaille Blondel décernée à Jean-Luc Dugelay de l'Institut Eurecom ;
- le *Presidential Green Chemistry Academic Award* attribué à Ange Nzihou, professeur à l'Ecole des mines d'Albi, par la Société américaine de chimie et par l'Agence américaine de protection de l'environnement ;
- le *Starting Independent Research Grant* de l'European Research Council décerné à M^{me} Roisin Owen, chercheur à l'Ecole des mines de Saint-Étienne.

Signalons également que Télécom Sud

Paris a obtenu le prix spécial du jury de la « Croissance verte numérique » pour ses travaux sur la gestion de l'énergie renouvelable dans le cadre des *Smart Grids* et que deux projets de recherche impliquant cette école ont obtenu les médailles d'or et d'argent lors du symposium ITEA2¹⁶ à Gand, les 26 et 27 octobre 2010.

Développer l'innovation et la création d'entreprises

Les écoles s'attachent à accompagner la valorisation des innovations issues de leurs laboratoires. On peut citer en particulier plusieurs progiciels des laboratoires de Mines ParisTech dont la valorisation a été confiée en 2010 à Transvalor, une filiale d'Armines : les logiciels CHESS et HYTEC, développés au centre de Géosciences, qui permettent de modéliser la plupart des processus géochimiques et hydrodynamiques dans le sous-sol ; le portail web SODA et la base de données de rayonnement solaire HELIOCLIM développés au Centre énergétique et procédés ; et le logiciel d'analyse d'images MORPH-M réalisé par le Centre de morphologie mathématique.

Le transfert des innovations vers les entreprises va être renforcé par la création, le 8 juillet 2010, de « l'Alliance de la Manufacture Innovante », un consortium de douze écoles

¹⁵Le GIS SISCOM : groupement d'intérêt scientifique « Sciences de l'information et de la communication au service des télécommunications et de leurs applications » auquel participent l'Institut Télécom, l'Université européenne de Bretagne, le CNRS et l'INRIA.

¹⁶ITEA2 : Information Technology for European Advancement.

d'ingénieurs autour de l'Ecole des mines de Saint-Étienne, en étroite relation avec les acteurs économiques régionaux. Son objectif est « de concevoir et de développer des projets éducatifs, scientifiques et entrepreneuriaux à l'interface entre l'enseignement supérieur et le monde économique, stimulant l'innovation et la création d'emploi durables, en premier lieu dans les PME/PMI et les entreprises de taille intermédiaire ».

Les écoles ont également une longue expérience de l'accompagnement des créations d'entreprises, notamment par le biais de leurs incubateurs. L'Ecole des mines d'Alès amplifie son dispositif : le 30 novembre 2010, a été posée la première pierre d'un l'hôtel d'entreprises qui pourra accueillir jusqu'à trente entreprises. Ces dernières bénéficieront de la proximité de l'incubateur et des laboratoires de l'école, de leurs équipements et de leur capacité d'appui scientifique et technologique.

Enfin, l'Institut Télécom a créé une société de capital risque « Télécom Technologies Transfert », avec le soutien de CDC Entreprises et du Fond européen d'investissement, pour faciliter le financement du transfert de technologies et l'amorçage de jeunes sociétés innovantes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

Tisser des réseaux internationaux toujours plus actifs

Les écoles des mines et des télécoms disposent, à l'étranger, de réseaux actifs qui leur permettent d'organiser des rencontres et des colloques scientifiques internationaux. En 2010, ce fut le cas des rencontres scientifiques « *Workshop Frontier 2010* » (Albi, 7-11 décembre) organisé avec la Tohoku University de Sendai au Japon ; ce fut le cas



Le campus de l'Institut Eurécom à Sophia-Antipolis.

également du colloque « *Indoor Air Quality* » (Nantes, 31 mai – 3 juin) organisé avec l'Indian Institute of Technology de Dehli.

Ces réseaux leur permettent également de multiplier des points d'appui à l'extérieur de notre pays.

Ainsi, le nouvel Institut franco-chinois de l'énergie nucléaire (IFCEN), auquel participe l'Ecole des mines de Nantes, a ouvert ses portes à sa première promotion de 107 élèves, en septembre 2010.

De même, l'Institut Télécom a ouvert en mai 2010 une antenne au cœur de la Silicon Valley, « *Institut Telecom Silicon Valley* », en



collaboration avec la Carnegie Mellon University. L'objectif de cette plaque tournante est d'accompagner des PME et des start-up proches de l'Institut, sur un marché qui est souvent crucial pour leur développement. Cette antenne permettra également de nouer de nouveaux partenariats académiques et industriels.

Signalons enfin que l'Inde a été la cible de l'une des premières actions communes entre l'Institut Télécom et les écoles des mines, à l'occasion de deux missions qui ont abouti à la signature, le 6 décembre 2010, d'une convention de coopération avec l'IIT Bombay, l'une des toutes premières institutions de formation d'ingénieurs du pays.

Renforcer l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence

Face au constat que nombre de lycéens ou collégiens issus de milieux modestes n'osent pas s'engager dans des cursus d'études supérieures longs et sélectifs, chacune des écoles a mené des actions d'information et d'accompagnement des élèves, dans le cadre notamment des « Cordées de la réussite » et de l'opération « Une grande école, pourquoi pas moi ? ». L'année 2010 est, sur ce plan, particulièrement marquée par la création d'un internat d'excellence au fonctionnement duquel l'École des mines de Douai contribue activement.

Une autre voie est de favoriser l'accès aux écoles à partir des filières technologiques courtes, en particulier dans le cadre de formations sous statut salarié, accessibles en formation initiale (apprentissage) ou continue à des titulaires d'un DUT ou d'un BTS. Avec l'ouverture en 2010 de la formation par apprentissage de Télécom ParisTech, presque toutes les écoles disposent désormais d'une telle filière. L'École des mines de Saint-Étienne, dont plus de la moitié des élèves-ingénieurs sont engagés dans une formation sous statut salarié, a organisé le 16 septembre 2010 un séminaire sur « l'excellence dans la formation d'ingénieur sous statut salarié »¹⁷ qui a été largement ouvert à la communauté académique nationale et aux acteurs économiques, privés ou publics.

¹⁷Dans le cadre du Comité d'orientation des formations d'ingénieurs spécialisées des écoles des mines (CORFISEM).



LES PUBLICATIONS DES ANNALES DES MINES

La revue des Annales des Mines est la plus ancienne revue scientifique et technique française. Elle trouve son origine dans le Journal des Mines qui a été créé en 1794 sous l'égide du Conseil des mines, instance qui, à la suite de la loi sur les mines de 1810, s'est transformée en Conseil général des mines. L'objet de ce Journal des Mines était de « répandre les connaissances nécessaires au succès des exploitations ». Le premier éditorial, signé Charles Coquebert et approuvé par le Comité de salut public, fixait un objectif ambitieux à la revue : « nous suivrons [...] l'humble sentier de l'Observation, nous concluons peu, nous doutons souvent et nous engageons [nos concitoyens] à se défier du ton d'assurance qu'il est si facile de prendre et si dangereux d'écouter ». Cette ambition se retrouve en partie en exergue de la récente Gazette de la Société et des Techniques.

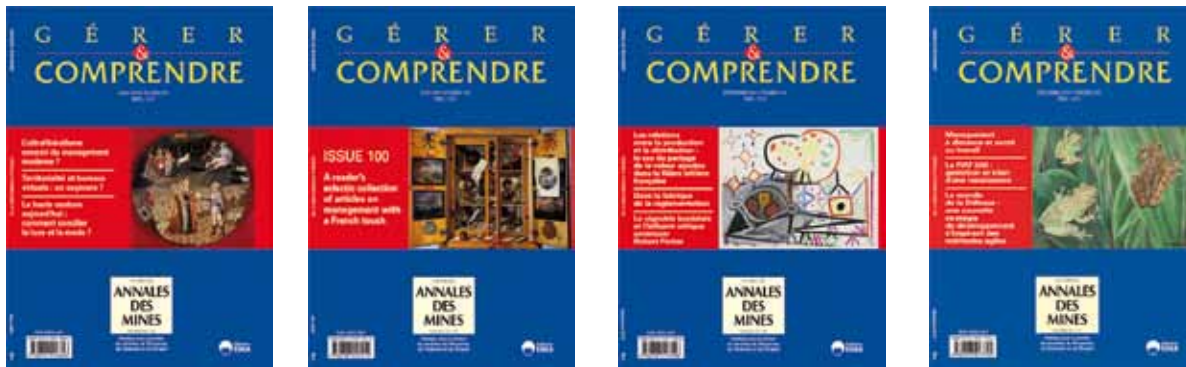
Aujourd'hui, la revue des Annales des Mines s'est diversifiée et traite de sujets liés à l'économie sous ses différentes formes : grands enjeux industriels, sécurité et environnement, gestion. Récemment, la revue s'est rapprochée des préoccupations du CGIET et de nombreux numéros sont coordonnés par ses membres. Au demeurant, son objectif éditorial reste de s'appuyer autant que possible sur des faits et d'accueillir des points de vue venant d'horizons très divers, largement extérieurs au Conseil.

L'organisation, la gestion et la promotion des Annales des Mines

Depuis l'année 2001, l'édition des Annales des Mines est effectuée dans le cadre d'une convention de délégation de service public passée par le ministère chargé de l'économie. Cette convention couvre trois séries trimestrielles (Réalités industrielles, Responsabilité & Environnement et Gérer & Comprendre), ainsi que « l'Annuaire des administrations de l'industrie, de l'énergie, des technologies et du développement durable » (précédemment dénommé Annuaire des DRIRE).

Après un appel d'offres, la convention actuelle, signée le 7 décembre 2007, a reconduit la collaboration avec le tandem Transvalor – ESKA. D'une durée initiale de trois ans (années 2008 à 2010), cette convention a été reconduite en 2010 pour une période complémentaire de deux ans (années 2011 et 2012).

La Commission des Annales des Mines, dont l'existence a été reconfirmée par l'arrêté du 16 janvier 2009 relatif à l'organisation du CGIET, constitue une instance de réflexion sur les grandes orientations devant guider le fonctionnement de la revue et son évolution dans l'avenir. Elle a tenu une réunion le 23 novembre 2010, où elle a examiné notamment la ligne éditoriale de la revue, les modalités de son financement et la place à donner à l'édition électronique.



Les trois séries des Annales des Mines

La diffusion totale s'est élevée en 2010 à 16 504 numéros. L'analyse du lectorat permet de constater une répartition équilibrée entre institutionnels et entreprises, et entre les trois séries.

Réalités industrielles (responsable éditorial Michel Matheu)

Les thèmes des dossiers en 2010 ont été les suivants :

- Des nanotechnologies à la biologie de synthèse (février, coordonné par Françoise Roure) ;
- Après la crise financière : un retour à l'économie réelle ? (mai, coordonné par Christian Stoffaës et Xavier Dalloz) ;
- Créer des emplois dans les territoires (août, coordonné par Claude Trink) ;
- Web d'aujourd'hui, Webs de demain (novembre, coordonné par Jean-Pierre Dardayrol).

Les numéros programmés pour 2011 traiteront des thèmes suivants :

- Mutations du travail et place de l'ingénieur (février, coordonné par Marie-Josèphe Carrieu-Costa) ;
- De nouveaux champs pour la performance des entreprises publiques : les enjeux sociétaux et environnementaux (mai, coordonné par Jacques Batail) ;
- La santé : perspectives scientifiques et réalités économiques (août, coordonné par Jacques N. Biot) ;
- Des robots et des hommes (novembre, coordonné par Françoise Roure).

Responsabilité & Environnement (responsable éditorial Philippe Saint Raymond)

Les thèmes de dossiers en 2010 ont été :

- Faire face à l'incertitude (janvier, coordonné par Marie-Josèphe Carrieu-Costa) ;
- Les matières premières (avril, coordonné par Pierre-Noël Giraud et Pierre Couveinhes) ;
- Après Copenhague (juillet, coordonné par Pascal Dupuis) ;
- Maîtrise des risques et vie en société (octobre, actes du séminaire de l'AAIM tenu le 2 juin 2010, coordonné par André-Claude Lacoste et Gustave Defrance).

Les numéros programmés pour 2011 traiteront des thèmes suivants :

- Une croissance verte ? (janvier, coordonné par Hélène Serveille et Richard Lavergne) ;
- Les Installations classées pour la protection de l'environnement : de l'accident de la poudrerie de Grenelle au Grenelle de l'environnement (avril, coordonné par Jérôme Goellner) ;
- L'eau potable (juillet, coordonné par Rémi Guillet) ;
- Les hydrocarbures non conventionnels (titre et coordonnateur à confirmer).

Gérer & Comprendre (responsable éditorial Michel Berry)

La série a publié en 2010 quatre numéros rassemblant des articles sur la gestion des organisations publiques et privées. Afin de mieux faire connaître ses travaux en dehors du public francophone, le n° 100 de la série, paru au mois de juin 2010, a publié les traductions en anglais d'une sélection d'articles sous le titre "A reader's eclectic collection of articles on management with a French touch".

Parmi les articles marquants des quatre numéros parus en 2010, citons :

- L'ultralibéralisme ennemi du management moderne ? (mars) ;
- *Egypt and the experts* (juin) ;
- Le vignoble bordelais et l'influent critique américain Robert Parker (septembre) ;
- Management à distance et santé au travail (décembre).

Le site Internet des Annales des Mines

Afin de faciliter l'accessibilité de ses parutions, les Annales des Mines ont mis en place un site Internet (<http://www.annales.org/>), grâce à l'aide de l'école Mines Paris-Tech. Il permet de consulter les sommaires, éditoriaux et résumés des articles de tous les numéros, ainsi que les articles complets des numéros des années 1998 à 2007. Ce site, qui a reçu en moyenne 1 800 visiteurs par jour en 2010 (environ 10 000 pages visitées), renforce le positionnement des Annales des Mines comme revue de référence, tout en respectant les droits des auteurs et de l'éditeur.

L'annuaire des administrations de l'industrie, de l'énergie, des technologies et du développement durable

Précédemment intitulé « Annuaire des DRIRE », ce document a été renommé pour tenir compte des changements intervenus dans l'organisation administrative, avec notamment la disparition des DRIRE et la mise en place progressive des DREAL et des DIRECCTE. Ce document, tiré à 3 000 exemplaires, est diffusé principalement au sein de l'Administration. Il semble très apprécié par ses utilisateurs.

La Gazette de la Société et des Techniques

Le Conseil général des mines (devenu aujourd'hui le Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies) a créé en mars 2000 une lettre bimestrielle, la Gazette de la Société et des Techniques. Cette lettre a pour ambition de faire connaître des travaux qui pourraient éclairer l'opinion sur des sujets en débat.

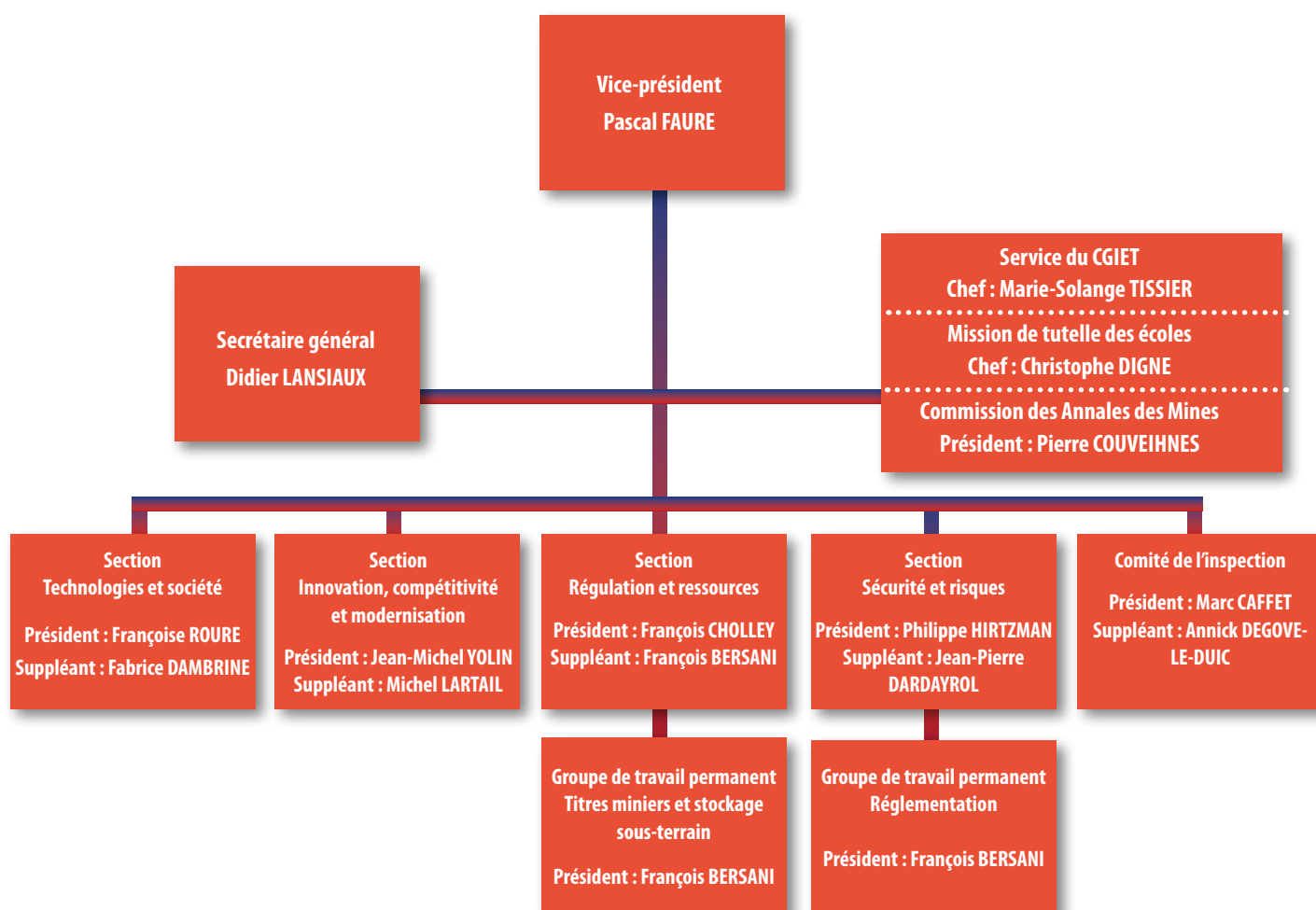
Editée par les Annales des Mines, la Gazette de la Société et des Techniques est tirée à 8 000 exemplaires et diffusée par abonnements gratuits. Elle est également accessible sur le site www.annales.org des Annales des Mines. Elle développe un thème unique par numéro, mais peut donner écho à des réactions suscitées par des thèmes précédents et de nature à nourrir le débat public.

Les numéros publiés en 2010 ont traité des sujets suivants :

- n° 55 (janvier) : Le patron de PME, ou le syndrome de Peter Pan ;
- n° 56 (mars) : La vraie révolution numérique ;
- n° 57 (mai) : Générosité des Français. Associations caritatives, à vous de jouer ! ;
- n° 58 (septembre) : La marque France ;
- n° 59 (novembre) : Industrie et services : une distinction dépassée ?

Organigramme du Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET)

(mise à jour : avril 2011)



Note : un poste de Vice-président délégué existait jusqu'à la fin de l'année 2010, occupé par Jean-Jacques DUMONT.

MEMBRES PERMANENTS DU CONSEIL

Membres du CGIET entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010 sur tout ou partie de l'année.

Ingénieurs généraux des mines

Renaud ABORD DE CHATILLON
Christophe ATTALI
François BARATIN
Gilles BELLEC
René-François BERNARD
François BERSANI
Jean-Michel BIREN
Alan BRYDEN
Marc CAFFET
François CHOLLEY
Pierre COUVEINHES
Jean CUEUGNIET
Fabrice DAMBRINE
Jean-Pierre DARDAYROL
Christophe DIGNE
Jean-Jacques DUMONT
Anne DUTHILLEUL
Pascal FAURE
Rémi GUILLET
Philippe HIRTZMAN
Gérard LALLEMENT
Didier LANSIAUX
Michel LARTAIL
Jean-Pierre LETEURTROIS
Marc MEYER
Pierre PALAT
Robert PICARD
Loïc POILPOT
Emmanuel SARTORIUS
Philippe SCHIL
Henri SERRES
Jacques SERRIS
Hélène SERVEILLE
Christian STOFFAËS
Marie-Solange TISSIER
Claude TRINK
Philippe VESSERON
Jean-Luc VO VAN QUI
Jean-Michel YOLIN

Contrôleurs généraux économiques et financiers

Lionel ARCIER
Jean-Pierre BAZIN
Jean-Gervais BIART
Marie-Christine CHAPELLE
Annick DEGOVE-LE-DUIC
Claudine DUCHESNE
Jean-Claude GORICHON
Didier LAVAL
Françoise ROURE
Daniel SANSAS

Christian TARDIVON
Dominique VARENNE
Denis VIGNOLLES

Chargés de mission

Benoît BETTINELLI, ingénieur en chef des mines
Matthias de JOUVENEL, administrateur civil
Loïc LENOIR DE LA COCHETIERE, agent contractuel
Yves MAGNE, administrateur civil hors classe
Alexandre MOATTI, ingénieur en chef des mines
Didier PILLET, ingénieur en chef des mines
Bruno SAUVALLE, ingénieur en chef des mines
Maurice SPORTICHE, administrateur civil hors classe

MEMBRES ASSOCIÉS

Les membres associés du Conseil

*(arrêté du 29 juillet 2009 – BO n°31 du 3^e trimestre 2009 ;
arrêté du 5 juillet 2010 – BO n°36 de septembre-octobre
2010)*

Michel BERRY, directeur de recherche au CNRS,
responsable de l'École de Paris du Management
Alain BRAVO, directeur général de Supélec
Robert CHABBAL, professeur des Universités,
ancien directeur général du CNRS, ancien directeur de l'OCDE
pour la science, la technologie et l'industrie
Vincent CHRIQUI, directeur général du Centre d'Analyse
Stratégique
Yves GASSOT, directeur de l'Institut de l'Audiovisuel
et des Télécommunications en Europe (IDATE)
Thierry GAUDIN, ingénieur général des mines honoraire
Jean-Claude JEANNERET, administrateur général de l'Institut
Télécom
Benoît LEGAIT, directeur de Mines ParisTech
Michel PETIT, correspondant de l'Académie des sciences
Gérard ROUCAIROL, membre de l'Académie des technologies
Guy ROUSSEL, vice-président de la Fondation Télécom
Philippe SAINT RAYMOND, ingénieur général des mines
honoraire

Membres associés à la section « Régulation et ressources » du Conseil

(arrêté du 29 juillet 2009 – BO n°31 du 3^e trimestre 2009)

Agnès DAUSSUN, conseiller d'État
Yves GAUDEMET, professeur de droit
Roland PEYLET, conseiller d'État

INGÉNIEURS ET CONTRÔLEURS GÉNÉRAUX RÉFÉRENTS AU 1^{ER} AVRIL 2011

La fonction de référent se décline en deux catégories :

- Les référents des directions et organismes publics sont les correspondants privilégiés des principales entités administratives avec lesquelles travaille le CGIET et jouent, auprès d'elles, un rôle « d'ambassadeur » du Conseil ;
- Les référents thématiques sont positionnés sur des compétences clés, indispensables à la qualité de la réalisation des missions du CGIET et jouent, auprès des autres membres du CGIET, un rôle de « conseiller ».

Référents auprès des directions du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

• Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCS)

Direction générale et services centraux : Jean-Michel Yolin

Service des technologies de l'information et de la communication (STIC) : François Cholley

Service de l'industrie (SI) : Claude Trink

Service tourisme, commerce, artisanat et services (STAS) : Claudine Duchesne

Service de la compétitivité et du développement des PME (SCD) : Claude Trink et Alan Bryden (qualité, normalisation et métrologie)

- Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) : Rémi Guillet
- Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) : Gilles Bellec
- Haut fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS) : Jean Cueugnet
- Contrôle général économique et financier (CGEFI) : Annick Degove-Le Duic

Référents auprès des directions du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

• Commissariat général au développement durable (CGDD) : Fabrice Dambrine

• Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) : Gilles Bellec

• Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) : François Cholley

• Direction générale de la prévention des risques (DGPR) : Philippe Hirtzman

Référents auprès des autres ministères

• Premier Ministre

Secrétariat général à la défense nationale (SGDN) : Jean-Luc Vo Van Qui

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (SGDN/ANSSI) : Jean-Pierre Dardayrol

• Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État

Direction générale de l'administration et de la fonction publique : Marie-Solange Tissier

Direction générale de la modernisation de l'État : Didier Lansiaux

• Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration : Jean-Pierre Dardayrol

• Ministère de la défense : Jean-Luc Vo Van Qui

• Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire :

Marie-Christine Chapelle

• Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Direction générale pour la recherche et l'innovation :

Michel Lartail

• Ministère du travail, de l'emploi et de la santé :

Robert Picard

Référents auprès des organismes publics

- Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) : Dominique Varenne
- Autorité de sûreté nucléaire (ASN) : Philippe Hirtzman
- Conseil économique, social et environnement (CESE) : Christian Tardivon
- Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP) : Fabrice Dambrine
- Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) : Dominique Varenne
- Commission de régulation de l'énergie (CRE) : Pierre Couveinhes
- ADETEF : François Bersani

Référents thématiques

Activités postales : Claudine Duchesne
Concurrence et consommation : Rémi Guillet
Développement durable : Fabrice Dambrine
Développement économique des territoires : Claude Trink

Code minier : François Bersani
Economie : Christian Stoffaës
Energie : Gilles Bellec
Financement des entreprises : Jean-Michel Yolin
Fonction publique : Marie-Solange Tissier
Gouvernance d'Internet : Jean-Claude Gorichon
International : Alan Bryden
LOLF, audits CIAP : Fabrice Dambrine
Métrologie : Jean-François Magana
Nanotechnologies : Françoise Roure
Qualité, normalisation et propriété industrielle : Alan Bryden
Recherche, innovation : Michel Lartail
Révision générale des politiques publiques (RGPP) : Marc Caffet
Sécurité des systèmes d'information : Jean-Pierre Dardayrol
Risque technologique et sécurité industrielle : Philippe Hirtzman
Sûreté nucléaire et radioprotection : Philippe Hirtzman
Systèmes d'information : Marc Meyer
Technologies vertes : Hélène Serveille
Télécommunications : François Cholley

MISSIONS RÉALISÉES PAR LE CGIET EN 2010

Missions d'expertise et de conseil

- Projet Mines-Télécom : regroupement des écoles des mines et des télécommunications.
- Le méthane, un gaz à effet de serre : mesures de réduction et de valorisation des émissions anthropiques.
- Problématique de la constitution de stocks stratégiques de ressources minérales non énergétiques.
- La neutralité dans le réseau Internet.
- Impact de la crise économique sur les organismes placés sous la responsabilité du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.
- Limitation de l'impact des événements climatiques majeurs sur le fonctionnement des réseaux de distribution d'électricité.
- Valorisation de la recherche en STIC pour la santé et l'autonomie.
- Les interceptions judiciaires – rémunérations des opérateurs de communications électroniques et des fournisseurs d'accès.
- Développement de l'expertise publique scientifique et technologique au profit des PME : étude de faisabilité d'un dispositif incitatif.
- L'approvisionnement en carburant de la Guyane : impact technico-économique et environnemental d'une dérogation aux spécifications européennes.
- Système d'information de l'État : opportunité d'un réseau interministériel sécurisé.
- Mise en place d'une tarification de l'accès à Internet en fonction du débit réel.
- Cyber-vulnérabilité des métiers : pistes pour l'amélioration de la sécurité des systèmes de production employés par les opérateurs d'infrastructures ou de services.
- Réflexions sur la gouvernance et sur l'évolution du modèle économique de l'agence pour la promotion de la création industrielle (APCI).
- L'expertise : mission d'analyse et de conseil suite au Grenelle de l'environnement.
- Régulation et développement de la filière photovoltaïque en France.
- Analyse de la filière industrielle du courrier aux États-Unis.
- La maîtrise de l'urbanisme autour des lignes de transport d'électricité.
- Mise en œuvre de certaines dispositions de la loi sur les jeux en ligne.
- Caractérisation du secteur médico-social pour le développement d'offres TIC.
- Définition d'une direction interministérielle des systèmes d'information.
- Avenir d'un site industriel automobile.

- Le développement des éco-industries en France à travers les missions confiées aux pôles de compétitivité.
- Le positionnement du corps des ingénieurs de l'industrie et des mines.
- L'industrie de la trituration du bois.
- L'indemnisation des dégâts miniers.
- Les conditions de satisfaction des besoins de communication à très haut débit des acteurs de la santé.
- La responsabilité civile nucléaire ; conventions internationales et législations nationales en matière de responsabilité civile nucléaire.
- Audit sur la filière bois du Massif Central.
- Mise en œuvre des réglementations relevant du Code de l'environnement et du Code minier en Guyane.
- Mission d'expertise et de conseil sur les systèmes d'information de la direction des services administratifs et financiers du Premier ministre.
- Quelles perspectives pour le « Plan Qualité Tourisme » ?
- Améliorer la performance des centres techniques industriels (CTI) et des comités professionnels de développement économique (CPDE).
- L'excellence énergétique dans les zones non interconnectées.
- Le « cachet de la poste faisant foi » : impact de l'ouverture à la concurrence.
- Le projet IDéNum (outils d'authentification sécurisée sur internet).
- Les sociétés françaises d'ingénierie et de conseil en technologies.
- Réflexion sur la politique spatiale européenne.
- Intégration verticale dans le secteur du courrier et ses conséquences en termes de régulation.
- Usage des logiciels sociaux pour la santé et l'autonomie.
- Les « Living Labs » en santé et autonomie : concept, enjeux, pratiques.

Missions d'appui

- Mission d'appui à l'organisation des États généraux de l'Industrie.
- Mise en œuvre des recommandations du rapport d'Yves JEGO sur la mise en œuvre d'une nouvelle marque France.
- Hébergement d'un site internet spécialisé dans la diffusion de documents diplomatiques confidentiels.
- Rapporteur de la mission « Simplification de la réglementation et amélioration de la compétitivité industrielle » confiée à Laure de La Raudière, députée d'Eure et Loir.
- Rapporteur de la mission « Dispositif juridique concernant les relations interentreprises et la sous-traitance » confiée à Jean-Claude Volot, médiateur des relations interentreprises industrielles et de la sous-traitance.
- Rapport de la concertation avec les acteurs concernés par le développement de la filière photovoltaïque.
- Instruction des déclarations et demandes d'autorisation d'activité nucléaire médicale, industrielle ou de recherche.

- Expertise des factures fournies par le GIE-EGP dans le cadre du remboursement des investissements relatifs à la mise en place du dispositif de gestion des demandes de portabilité des numéros d'appels des mobiles.
- Expertise des factures fournies par le GIE-EGP dans le cadre des avenants 2 et 3 à la convention pour le remboursement du dispositif de gestion des demandes de portabilité des numéros d'appels des mobiles.
- Expertise des factures fournies par la société Free dans le cadre du remboursement des investissements relatifs à la mise en place du dispositif pilote d'interception légale de communications électroniques.
- Expertise relatives à la juste rémunération des opérateurs de communications électroniques – Rubrique « Frais fixes annuels » – six rapports sur les factures du GIE-EGP, sur les factures et justificatifs de SFR, de Bouygues Télécom et d'Orange France.
- Expertise relatives à la juste rémunération des opérateurs de communications électroniques – Rubrique « Investissements » – trois rapports pour les factures d'Orange France, de France télécom et de Bouygues Télécom.

Missions d'inspection et d'audit

- Audit interne ministériel « parc immobilier ».
- Audit interne ministériel « engagement donnés – engagements reçus ».
- Audit thématique d'initiative nationale sur les schémas Régionaux Climat-Air-Energie.
- Audit CIAP sur le programme 190 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle ».
- Audit CIAP sur le programme 192 « Recherche dans le domaine de l'énergie, du développement et de l'aménagement du territoire ».
- Audit CIAP sur le programme 305 « Stratégie économique et fiscale » de la mission « Economie », ainsi que sur le programme 731 « Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État » et le programme 732 « Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État » de la mission « Participations financières de l'État ».
- Audit CIAP sur le programme 611 « Formation aéronautique », le programme 612 « Navigation aérienne », le programme 613 « Soutien aux prestations de l'aviation civile » et le programme 614 « Transports aériens, surveillance et certification » de la mission « Contrôle et exploitation aériens ».
- Audit RGPP relative à l'analyse de l'Institut Français du Pétrole (IFP).
- Audit RGPP concernant le Commissariat à l'énergie atomique (CEA).
- Audit RGPP de la gouvernance des systèmes d'information des ministères en charge de l'économie, de l'intérieur, de la justice ainsi que du MEEDDM.
- Audit RGPP concernant le ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire : diagnostic et évolution des systèmes d'information.
- Inspection de la DREAL du Nord-Pas-de-Calais.
- Inspection de la DREAL des Pays-de-la-Loire.
- Inspection de la DREAL de Midi-Pyrénées.
- Inspection de la DREAL de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Inspection de la DREAL de Haute-Normandie.
- Inspection de la DREAL de Rhône-Alpes.
- Inspection de la police de l'eau / ICPE dans l'Aisne.
- Inspection de la police de l'eau / ICPE dans les Côtes d'Armor.
- Evaluation de l'activité de la division d'Orléans de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).
- Evaluation de l'activité de la division de Bordeaux de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).
- Evaluation de l'activité de la division de Caen de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).
- Evaluation de l'activité de la division de Marseille de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).
- Audit de l'INERIS.

Conception graphique : SIRCOM

Crédits photos : D.R., Institut Eurécom ; Présidence de la République - L. Blevenec ;
Présidence de la République - A. Arraou ; Michel Desvigne Paysagiste.

Imprimé en France par SACI Print

www.cgiet.org